

GHAZA

De violentes pluies inondent des milliers de tentes

P11

DROIT DE CHANGE POUR VOYAGE À L'ÉTRANGER

## La Banque d'Algérie instaure de nouvelles modalités

P2



UNE LOI POUR LA JUSTICE HISTORIQUE

## L'APN se penche sur la criminalisation du colonialisme

P3

EDUCATION NATIONALE

**Lancement du concours de recrutement au grade de professeur principal**

· L'OPÉRATION PRÉVOIT PLUS DE 40.000 POSTES BUDGÉTAIRES

P3

FOOT / CAN-2025

**Les "Verts" entament la préparation à Sidi Moussa**

P9

## ASSURANCES

### Une croissance "notable" enregistrée en 2025

Le secteur des assurances a enregistré une "dynamique de croissance notable" durant l'année en cours, en particulier dans la branche assurance de personnes, qui a affiché "une progression à deux chiffres", a indiqué le délégué général de l'Union algérienne des sociétés d'assurances et de la réassurance (UAR), Abdellah Berrah, en marge d'une rencontre consacrée aux enjeux liés à la protection des données à caractère personnel dans le domaine des assurances. Il a souligné que l'année en cours a "marqué un tournant significatif pour les assurances de personnes, tandis que la branche des assurances dommages poursuit sa croissance à un rythme globalement aligné sur celui de l'économie nationale, malgré l'existence de relais de croissance encore insuffisamment exploités".

A noter que le marché national a enregistré, au premier semestre 2025, un chiffre d'affaires en hausse de 8,1%, à 99,3 milliards de dinars. La branche des assurances de dommages (83% du marché) a réalisé un chiffre d'affaires de 80,6 milliards de dinars entre janvier et fin juin, en progression de 8,2% sur un an, tandis que celle des assurances de personnes a totalisé près de 12 milliards de dinars, en hausse de 6,7% (3,2% sur l'année 2024). Pour M. Berrah, le nouveau projet de loi sur les assurances, actuellement en préparation au niveau du gouvernement, devrait "impulser une nouvelle dynamique au secteur, notamment à travers le développement des risques et la création d'une autorité indépendante de contrôle des activités assurantes". Il a, par ailleurs, mis en avant les initiatives engagées par les pouvoirs publics en vue de renforcer et moderniser le secteur, qualifiant ces actions de "leviers importants pour accompagner sa transformation".

R.N

## IMPORTATION DES MATIÈRES PREMIÈRES

### Une plateforme numérique lancée au profit des entreprises

La plateforme numérique dédiée à la gestion et au suivi des programmes prévisionnels des opérations d'importation des matières premières au titre du 1er semestre de l'exercice 2026, a été lancée officiellement hier, dans une démarche reflétant l'orientation du secteur vers la numérisation et le renforcement de la gouvernance, a indiqué un communiqué du ministère du Commerce extérieur et de la Promotion des exportations. La plateforme lancée officiellement au siège du ministère, sous la supervision du ministre du secteur, M. Kamel Rezig, permettra de suivre les opérations d'importation des matières premières, et "de garantir la transparence, la célérité dans le traitement et la précision des données relatives aux programmes prévisionnels du 1er semestre de l'exercice 2026, des entreprises économiques activant dans le domaine de la production", a précisé le communiqué.

La plateforme concerne exclusivement les entreprises économiques portant le code de l'activité du registre de commerce n°01 et le code de l'activité 07, qui ce permettra d'orienter l'importation vers les besoins effectifs de la production nationale et de contribuer au développement de l'économie nationale. Le ministre a affirmé, à cette occasion, que le lancement de cette plateforme "s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de l'Etat visant à moderniser la gestion du commerce extérieur en passant à une gestion numérique efficace, au service de l'opérateur économique et en soutien à la production nationale". M. Rezig a, en outre, fait état du lancement des deux plateformes numériques lors de la prochaine étape, en l'occurrence, la première dédiée au suivi des opérations d'importation des services, tandis que la seconde sera dédiée à la vente en l'état, et ce dans le cadre du parachèvement d'un système numérique intégré, afin d'organiser les différents modes du commerce extérieur, a conclu la même source.

R.N

## DROIT DE CHANGE POUR VOYAGE À L'ÉTRANGER

# La Banque d'Algérie instaure de nouvelles modalités

L'octroi du droit de change est désormais subordonné à la détention, par le demandeur, d'un compte bancaire. La contre-valeur en dinars du montant en devises doit être réglée exclusivement par des moyens scripturaux émis par les banques, tels que la carte CIB, le chèque bancaire ou tout autre instrument scriptural autorisé.

La Banque d'Algérie (BA) a précisé, à travers deux notes adressées aux banques les 15 et 16 décembre courant, les modalités de règlement de la contre-valeur en dinars du droit de change pour voyage à l'étranger. Dans une note datée du 15 décembre, signée par le Directeur général de son inspection générale, la BA a rappelé aux banques l'obligation d'observer rigoureusement les dispositions de l'instruction n°05-2025 du 17 juillet 2025 relative au droit de change pour voyage à l'étranger, notamment celles prévues à son article 10.

A ce titre, les banques sont tenues de s'assurer que les capacités financières du bénéficiaire effectif lui permettent de s'acquitter pour son propre compte ou au profit des personnes apparentées, telles que définies par l'instruction, du montant afférent à l'opération, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Par conséquent, l'octroi du droit de change est désormais subordonné à la détention, par le demandeur, d'un compte bancaire. Les établissements bancaires doivent, dans ce cadre, mettre en œuvre l'ensemble des mesures de vigilance prévues par les textes en vigueur, notamment celles relatives à la connaissance du client, à la vérification de l'identité et à l'évaluation de la cohérence



des opérations avec le profil du titulaire. La contre-valeur en dinars du montant en devises doit être réglée exclusivement par des moyens scripturaux émis par les banques, tels que la carte CIB, le chèque bancaire ou tout autre instrument scriptural autorisé. Le paiement en espèces n'est plus admis. Par ailleurs, les banques doivent informer les bénéficiaires ayant séjourné à l'étranger pour une durée effective inférieure à sept jours, de l'obligation de restituer le montant du droit de change perçu, sous peine de perdre le bénéfice de ce droit pour une durée de

cinq années, sans préjudice de poursuites judiciaires. Ces dispositions visent à sécuriser les conditions d'octroi du droit de change, à garantir son utilisation par les seuls bénéficiaires effectifs et à assurer le bon déroulement de l'opération, précise la note, qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature. Dans une seconde note datée du 16 décembre, signée par la Directrice générale des changes, la BA souligne que l'encaissement de la contre-valeur en dinars du droit de change relève désormais exclusivement des banques, l'octroi de ce droit étant

conditionné à la détention d'un compte bancaire. Le règlement sera effectué directement auprès de la banque par le bénéficiaire effectif du droit de change ou par tout résident national au profit de son conjoint ou de ses ayants droit, conformément aux dispositions de l'article 5 de l'instruction n°05-2025.

Les adaptations introduites visent à rationaliser les circuits de paiement de la contre-valeur en dinars et à permettre aux banques d'assurer une meilleure gestion des flux financiers liés à ce droit de change, conclut le document.

Synthèse : Ali.C

## PROTECTION CIVILE

# Le monoxyde de carbone a fait 103 victimes depuis janvier 2025

Le lieutenant-colonel Nassim Bernaoui, adjoint chargé des statistiques et de l'information à la Direction générale de la Protection civile, a annoncé, lors de son passage hier à l'émission "L'invité du matin" de la chaîne1 de la Radio algérienne, l'enregistrement de 103 cas de décès depuis janvier 2025 à la suite d'accidents d'intoxication au monoxyde de carbone. Par ailleurs, 1 854 personnes ont été secourues, lors d'environ 800 interventions des agents de la Protection civile. Il a précisé que ces accidents tragiques survenus au sein des familles sont le plus souvent dus au manque de comportements préventifs, à la fermeture de toutes les issues d'aération, ainsi qu'à l'utilisation d'appareils de chauffage et de chauffe-eau défectueux à l'intérieur des habitations.

M. Bernaoui a souligné que 23 décès et 569 personnes secourues ont été enregistrés uniquement durant la période allant du début du mois d'octobre jusqu'au 16 décembre en cours. La majorité des cas a été recensée à partir de la seconde moitié du mois de novembre dernier, coïncidant avec

le début des pluies et des chutes de neige. « Nous avons entamé une nouvelle phase de la campagne de sensibilisation depuis le 6 octobre dernier, qui se poursuivra jusqu'au mois de mars 2026. Elle a concerné les écoles, les mosquées et des actions de sensibilisation à travers les médias. Mais également, nous avons lancé un travail de proximité, en collaboration avec les agents de Sonelgaz, afin d'évaluer l'état général des logements et le respect par les citoyens des mesures de sécurité, de prévention et de maintenance », a-t-il ajouté. Par ailleurs, le lieutenant-colonel Bernaoui a révélé que les accidents de la route en Algérie sont devenus un phénomène quotidien. Les dernières statistiques enregistrées jusqu'à hier, lundi 15 décembre, font état de 1 964 décès et de plus de 80 000 blessés depuis le début de l'année 2025. Il a affirmé que ce bilan est lourd par rapport à celui enregistré à la même période de l'année précédente, soit l'équivalent de 40 à 44 décès par semaine. « Les pouvoirs publics sont en train de réviser le nouveau Code de la route, qui comprend plusieurs nouvelles

mesures visant à réduire ces tragédies sur les routes. Il entrera en vigueur une fois que le Parlement aura achevé son examen et sa discussion », a-t-il ajouté. D'autre part, M. Bernaoui a déclaré que la Direction générale de la Protection civile se prépare à organiser et encadrer, à partir de la semaine prochaine, des caravanes médicales durant la période allant du 21 au 26 décembre en cours, couvrant 21 wilayas des Hauts Plateaux et du Grand Sud. Il a expliqué que ces caravanes visent à renforcer la sensibilisation sanitaire et préventive des citoyens, à instaurer une culture de protection de l'environnement dans les zones isolées, ainsi qu'à renforcer le lien entre le citoyen et les institutions de l'Etat. « Cette opération est menée chaque année en coordination et en coopération avec les autorités locales, les présidents des assemblées élues, ainsi que les directions de la santé à travers les wilayas du pays, et le ministère de l'Industrie pharmaceutique pour la fourniture des équipements sanitaires et des besoins en médicaments », a-t-il expliqué.

R.N/Radio algérienne

UNE LOI POUR LA JUSTICE HISTORIQUE

## L'APN se penche sur la criminalisation du colonialisme

*La Commission de la Défense nationale de l'Assemblée populaire nationale (APN) a tenu, lundi, une réunion consacrée à la présentation d'une proposition d'une loi visant à criminaliser le colonialisme français en Algérie, a indiqué hier mardi un communiqué de la chambre basse du Parlement.*

**P**résidée par le député Younes Hariz, la réunion s'est déroulée en présence du président du groupe parlementaire du Front de libération nationale (FLN), Zouhaier Nasri. À cette occasion, M. Hariz a souligné que cette initiative législative « traduit la conscience collective du peuple algérien à travers ses représentants ».

Il a précisé que cette démarche s'inscrit dans la fidélité aux sacrifices du peuple algérien et dans le respect des engagements constitutionnels consacrés par la Constitution de 2020, laquelle érige le devoir de mémoire, la reconnaissance des martyrs et l'attachement aux valeurs de la Révolution du 1er Novembre 1954 en fondements de l'État national. Dans son intervention, le président de la Commission a rappelé que le colonialisme constitue « un système fondé sur la domination, l'exploitation, l'affacement identitaire et la commission de crimes contre l'humanité ». Il a souligné que la proposition de loi est en parfaite adéquation avec les principes du droit international et les normes universelles condamnant les crimes graves, à l'instar des législations adoptées dans plusieurs pays pour criminaliser le nazisme, l'apartheid, l'esclavage ou encore la négation de génocides reconnus. À ce titre, il a relevé que de nombreux États ont mis en place des dispositifs juridiques visant à sanctionner la glorification de systèmes oppresseurs ou la négation de crimes historiques, estimant que l'initiative algérienne s'inscrit dans cette même logique de justice mémorielle, sans être en contradiction avec le dialogue ou la coopération entre États. Elle vise, a-t-il dit, à établir des relations équilibrées fondées sur la reconnaissance de la vérité historique, le respect mutuel et la reciprocité entre les nations.

De son côté, le coordinateur de la commission chargée de l'élaboration du texte, Fateh Brikat, a présenté les motifs de la proposition de loi, affirmant qu'elle répond à une exigence de justice historique et de préservation de la Mémoire nationale, en hommage aux martyrs tombés pour la libération de l'Algérie du



jou colonial français. Il a rappelé la gravité des crimes commis par les autorités coloniales françaises, qualifiés de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, lesquels sont imprescriptibles en droit international.

Il a ajouté que la mise en place d'un mécanisme juridique criminalisant le colonialisme français en Algérie vise à établir clairement la responsabilité juridique de l'État français pour les faits perpétrés entre 1830 et 1962, relevant notamment de la tentative de mise sur un pied d'égalité entre la victime et le bourreau. La proposition s'appuie, a-t-il précisé, sur les principes du droit international consacrant le droit des peuples à la justice, à la reconnaissance des préjudices subis et au refus de l'impunité, à l'instar des expériences législatives observées dans d'autres contextes postcoloniaux.

Selon son exposé, le texte vise également à obtenir la reconnaissance officielle et des excuses formelles pour les crimes d'occupation, considérées comme un préalable essentiel à

toute réconciliation avec l'histoire et à la transmission fidèle de la Mémoire nationale aux générations futures.

Pour rappel, la proposition de loi comprend cinq chapitres et 27 articles portant notamment sur la définition des objectifs du texte, la qualification juridique des crimes du colonialisme français en Algérie, la responsabilité de l'État français, les mécanismes de revendication de la reconnaissance et des excuses officielles, ainsi que l'instauration de dispositions pénales criminalisant la glorification ou la promotion du colonialisme. À l'issue de la présentation et de la lecture détaillée du texte par les membres de la commission de rédaction, le débat a été ouvert aux députés membres de la Commission de la Défense nationale, lesquels ont exprimé leur fierté quant à cette initiative qualifiée de document historique reflétant la mémoire du peuple algérien, tout en formulant des observations et propositions visant à renforcer sa portée juridique et historique.

Synthèse : Abir N

### EDUCATION NATIONALE

## Lancement du concours de recrutement au grade de professeur principal

### • L'opération prévoit plus de 40 000 postes budgétaires

**L**es inscriptions au concours de recrutement au grade de professeur principal ont été lancées récemment pour les trois cycles de l'enseignement : primaire, moyen et secondaire. Cette opération d'envergure prévoit plus de 40 000 postes budgétaires, répartis entre 11 831 postes pour le primaire, 18 929 pour le cycle moyen et 9 740 pour le secondaire, témoignant de la volonté des pouvoirs publics de renforcer l'encadrement pédagogique à l'échelle nationale.

L'ensemble des procédures liées à ce concours s'effectue exclusivement par voie électronique. Les candidats sont tenus de s'inscrire et de déposer leur dossier de candidature via la plate-forme numérique de l'Office national des examens et concours, accessible à travers un lien spécialement dédié à cette opération. Le ministère de l'Éducation nationale a précisé que toutes les étapes du processus

sus, y compris l'étude des dossiers et le classement des candidats, seront assurées par le système informatique du secteur, garantissant ainsi davantage de transparence et d'objectivité. Le classement des candidats se fera automatiquement sur la base des informations déclarées, à condition qu'elles soient conformes aux pièces justificatives téléchargées. Par ailleurs, les enseignants recrutés sous contrat au titre de l'année scolaire 2025-2026 continueront à exercer leurs fonctions jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours et sont également concernés par la participation à ce concours. Le calendrier de l'opération a été clairement défini. La date du 30 janvier 2026 a été fixée comme délai ultime pour l'étude de l'ensemble des dossiers et l'annonce des candidats admis définitivement, tandis que les entretiens sont programmés pour le 21 février 2026. Dans ce cadre, le ministère a demandé aux directions

de l'éducation de résérer, avant le 20 janvier 2026, les centres destinés à l'organisation des entretiens, afin d'en assurer le bon déroulement. Les convocations aux entretiens seront transmises aux candidats par l'intermédiaire de la plate-forme numérique de recrutement, laquelle leur fournira toutes les informations relatives au lieu, à la date et aux modalités de l'entretien. Compte tenu du nombre important de candidats attendus, les directions de l'éducation ont été appelées à mobiliser un nombre suffisant de centres, dûment équipés, afin de garantir des conditions d'accueil et d'évaluation adéquates. Des commissions de sélection seront mises en place dès l'ouverture des inscriptions, par décision des directeurs de l'éducation. Ces commissions seront composées du directeur de l'éducation ou de son représentant, en qualité de président, ainsi que de deux membres oc-

cupant un grade supérieur à celui concerné par le concours. Les critères de sélection devront être appliqués avec rigueur, conformément à l'arrêté du 15 juillet 2014, notamment en ce qui concerne l'évaluation de l'expérience professionnelle des candidats.

S'agissant du cycle primaire, le concours est ouvert à cinq disciplines : langue arabe, langue amazighe, langue française, langue anglaise et éducation physique et sportive. Les candidats doivent être titulaires d'un diplôme de master ou de licence, ou d'un diplôme reconnu équivalent dans la spécialité requise. Enfin, il est à noter que le ministère a réservé, pour la première fois, 7 675 postes au recrutement de professeurs spécialisés en éducation islamique au cycle moyen, marquant ainsi une évolution significative dans l'organisation pédagogique de cette matière.

Synthèse : Brahim T

DE L'AFRIQUE À L'AMÉRIQUE LATINE

## Une dynamique mondiale face au déni persistant en France

Alors que l'Algérie ouvre un débat parlementaire sur la criminalisation du colonialisme français, de nombreuses expériences internationales montrent que la reconnaissance juridique des crimes historiques et la lutte contre l'impunité constituent une démarche largement partagée à l'échelle mondiale. Plusieurs États ont adopté des lois ou mis en place des mécanismes juridiques visant à condamner les systèmes d'oppression, les crimes coloniaux ou assimilés, et à préserver la mémoire des peuples victimes.

En Afrique, la responsabilité des anciennes puissances coloniales demeure une question centrale. La Namibie a obtenu de l'Allemagne la reconnaissance officielle du génocide des peuples Herero et Nama (1904-1908), qualifié de crime contre l'humanité, assortie d'engagements en matière de réparations financières et mémoriales. Cette reconnaissance constitue une avancée majeure en matière de justice historique postcoloniale. En Afrique du Sud, le régime de l'apartheid, reconnu internationalement comme crime contre l'humanité, a fait l'objet d'une condamnation juridique, politique et morale, notamment à travers la Commission Vérité et Réconciliation, dont l'expérience a inspiré d'autres luttes contre les systèmes de domination institutionnalisée. Le Kenya, de son côté, a engagé des actions judiciaires contre le Royaume-Uni pour les crimes commis durant la période coloniale, ouvrant la voie à des reconnaissances et à des indemnisations.

En Amérique latine, la criminalisation des crimes historiques s'est principalement traduite par la poursuite des crimes des dictatures militaires, considérés comme imprescriptibles. Des pays comme l'Argentine, le Chili et le Pérou ont adopté des législations permettant de juger ces crimes plusieurs décennies après les faits. Par ailleurs, des États tels que la Bolivie et l'Équateur ont constitutionnalisé la reconnaissance des peuples autochtones comme victimes historiques de la colonisation, tandis que le Mexique a engagé des démarches officielles appartenant à la reconnaissance des crimes coloniaux espagnols.

L'extrême droite et même une partie de la droite en France affiche la même attitude s'agissant de colonisation de l'Algérie. Pour Elle, la conquête de l'Algérie n'est pas un crime. L'ancien premier ministre Edouard Philippe est resté de marbre en répondant à la question : la colonisation française en Algérie était-elle un crime ? Le futur candidat à la présidence à tout moment dit : nom, de la façon la plus glacialement et la plus abjecte jamais imaginée par un être humain. C'est tout dire sur l'attitude de l'establishment qui gouverne la France et espère la gouverner encore dans l'avenir.

Pour l'ancien ministre et diplomate Abdellatif Rahabi, « l'instinct colonial est toujours présent dans le discours politique français », en faisant référence à plusieurs déclarations d'anciens responsables qui ont ravivé des concepts appartenant à l'époque coloniale à l'instar d'Edouard Philippe et l'ancien ministre français des Affaires étrangères Hubert Vedrine. Ce dernier a récemment déclaré à Genève : « La France n'acceptera jamais l'établissement d'une République sahraouie dans la région », estimant que cela couperait le lien reliant la francophonie qui s'étend de Tanger, au Maroc, à Yamoussoukro, en Côte d'Ivoire.

Sid Ali

**EXPLOITATION DES PERSONNES MORALES À DES FINS DE BLANCHIMENT D'ARGENT**

**Les résultats de l'évaluation des risques exposés**

**L**e ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national organise, à partir de mercredi, des journées portes ouvertes au niveau des chambres de commerce et d'industrie de wilayas, consacrées aux résultats de l'évaluation des risques liés à l'exploitation des personnes morales à des fins de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, a indiqué lundi un communiqué du ministère.

Ces journées portes ouvertes constitueront une occasion pour les services du Centre national du registre du commerce (CNRC), via ses antennes locales, d'accompagner les personnes morales (sociétés commerciales, sociétés civiles, associations, organisations à but non lucratif, et les wakfs privés) dans l'accomplissement des procédures relatives à la déclaration des bénéficiaires effectifs, conformément aux dispositions de la loi 25-10 du 24 juillet 2025, modifiant et complétant la loi 05-01 du 6 février 2005, relative à la prévention et à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le ministère a affirmé, dans son communiqué, que "tous les moyens matériels et humains ont été mobilisés afin d'assurer le bon déroulement de ces deux opérations importantes".

**LAGHOUAT**

**Le potentiel énergétique de la wilaya mis en relief**

**L**e ministre de l'Energie et des Energies renouvelables, Mourad Adjai, a indiqué, lors d'une réunion de coordination tenue, lundi, au siège de la wilaya, que Laghouat recèle d'importantes potentialités l'habilitant à être un pôle économique prometteur aux niveaux régional et national, avec un grand potentiel énergétique et des infrastructures économiques qui ouvrent de larges perspectives d'investissement, notamment au plan agricole, lui permettant de contribuer à la sécurité alimentaire du pays et de favoriser son développement durable.

Il a ajouté que le secteur de l'énergie connaît un développement "remarquable" dans cette wilaya qui dispose d'une capacité installée de 1.790 mégawatts-ampères, un taux de raccordement à l'électricité de 87 % et au gaz naturel de 83 %, en plus du renforcement de ses réseaux d'électricité et de gaz et du développement de ses infrastructures énergétiques, au regard des spécificités géographiques de la région et de la demande croissante en énergie.

M. Adjai a réitéré, en outre, l'engagement du ministère à examiner les préoccupations soulevées par les élus et autorités locaux et à leur rechercher des solutions pratiques, en coordination avec les différentes parties concernées. Cette visite, a poursuivi le ministre, intervient aussi suite au nouveau découpage administratif opéré par le président de la République et qui a donné lieu à la promotion d'Afou au rang de wilaya à part entière. Il a assuré, à ce propos, que les services du ministère veilleront à fournir les moyens nécessaires pour soutenir le développement de cette nouvelle wilaya, et ce, à travers la réalisation de sièges de directions de distribution et l'ouverture de postes de travail pour permettre l'entrée en exploitation de ces structures dans les plus brefs délais, et, ainsi, améliorer le service public. Au cours de sa visite, il a annoncé la réception de la centrale photovoltaïque de Gueltat Sidi-Saad avant la fin du mois de mai prochain, et celle de Hassi-Delaa à la fin septembre 2026, dans le cadre du soutien aux énergies renouvelables et du renforcement du mix énergétique national.

M. Adjai a inspecté également la centrale électrique de Tilghemt, commune de Hassi-R'mel, réalisée à 95 % et devant entrer en exploitation en janvier 2026, alors que les travaux d'une centrale similaire

seront achevés au cours de la même année. Le ministr

a loué, dans ce cadre, la capacité des entre

prises algériennes àachever les travaux du projet,

après la résiliation du contrat avec l'entreprise étran

gère qui en avait auparavant la charge, félicitant les

compétences nationales et la main-d'œuvre locale

qui ont réussi à mener à bien le projet dans des

conditions qu'il a qualifiées d'exceptionnelles.

Au terme de sa visite de travail d'une journée, le ministre a inspecté le projet de ligne électrique Nord-Sud d'une capacité de 400 kilovolts, qui relie les wilayas de Laghouat et El-Menia sur une distance de 368 km et comprend 933 pylônes. Ce projet, qualifié par le ministre de "stratégique", permettra de renforcer la stabilité du réseau électrique et de soutenir le développement dans les Hauts-Plateaux et le Sud.

R.E

**FRAIS DE TRANSPORT VERS LES WILAYAS DU SUD**

# 33 produits de consommation éligibles au remboursement

*La liste comprend la farine, la semoule, la tomate, les oignons, l'ail, la courgette, la carotte, la laitue, les œufs, les viandes rouges (fraîches et congelées), les viandes blanches (fraîches et congelées), le lait destiné à la consommation humaine (adultes et enfants), la farine infantile, le café, le thé, le sucre, le concentré de tomate et les levures.*



**U**n arrêté interministériel a été publié au Journal officiel (JO) n.82, fixant la liste des produits de grande consommation éligibles au remboursement des frais de transport dans le cadre de l'approvisionnement des wilayas du Sud, laquelle comprend 33 produits. Selon cet arrêté, signé le 30 octobre dernier par le ministre du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national et le ministre des Finances, les opérateurs économiques exerçant l'activité d'approvisionnement des wilayas du Sud par l'un des produits figurant sur la liste peuvent bénéficier d'un remboursement des frais de "transport terrestre". La liste comprend la farine, la semoule,

la tomate, les oignons, l'ail, la courgette, la carotte, la laitue, les œufs, les viandes rouges (fraîches et congelées), les viandes blanches (fraîches et congelées), le lait destiné à la consommation humaine (adultes et enfants), la farine infantile, le café, le thé, le sucre, le concentré de tomate et les levures. Elle inclut également les légumes secs, le riz, les pâtes alimentaires, les huiles alimentaires, les aliments pour bétail, le savon ménager et en poudre, les pommes de terre de consommation, les articles et fournitures scolaires, le gaz butane, les médicaments, les matériaux de construction (fer rond à béton, bois et treillis soudé), la poudre de lait et la matière grasse anhydre (MGLA) desti-

nées aux laiteries, le gaz en vrac destiné à l'enfumage, les emballages destinés à l'industrie de transformation ainsi que les livres.

A noter que les modalités de gestion du dispositif de compensation des frais de transport ont été fixées par un décret exécutif signé le 31 mars 2024. Conformément à ce texte, le remboursement des frais de transport concerne 19 wilayas du Sud du pays, à savoir Adrar, Tamanrasset, Tindouf, Illizi, Béchar, Ouargla, El Oued, Ghardaïa, El Bayadh, Naâma, Timimoun, Bordj Badji Mokhtar, Béni Abbès, In Salah, In Guezzam, Touggourt, Djénet, El Meghaïer et El Meniaâ.

Synthèse : S.A.K

**COSOB**

## Le marché financier algérien au peigne fin

**L**a troisième édition de la Conférence annuelle du marché financier algérien se tiendra samedi 20 décembre à Alger, a annoncé lundi la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse (COSOB), organisatrice de l'événement. Sous le thème "Finance innovant-Transformation digitale-Finance durable-Inclusion financière", la conférence, organisée sous le patronage du ministre des Finances, aura lieu au Centre International des Conférences Abdellatif-Rahal (CIC, Alger), selon un communiqué de la COSOB. L'événement verra la participation des présidents des autorités des marchés financiers de pays arabes, de la Bourse d'Istanbul, du Fonds Monétaire Arabe, de représentants de l'Union Arabe des Autorités des Marchés de Capitaux, et d'un panel

d'experts spécialisés dans les domaines des marchés financiers, de la fintech, de la finance durable et de l'inclusion financière. La conférence coïncide avec la présence de la COSOB de l'Union Arabe des Autorités des Valeurs Mobilières, illustrant, selon le communiqué, "la position avancée qu'occupe désormais l'Algérie au niveau régional en matière de régulation et de développement des marchés financiers". Elle confirme, en outre, "l'engagement de la COSOB à soutenir la modernisation du marché financier national, à promouvoir l'inclusion financière et à ancrer les principes de durabilité et d'innovation, au service du développement économique national et du renforcement de l'intégration du marché financier algérien dans son environnement régional et international",

souligne la Commission. Cette 3e édition sera marquée par l'organisation de plusieurs événements majeurs, notamment le lancement officiel des plateformes électroniques de passation des ordres de bourse, une initiative qui reflète l'orientation stratégique visant à renforcer la transformation digitale du marché financier algérien, en cohérence avec la dynamique de transformation numérique que connaît le pays. L'événement comprendra également l'organisation du Salon de la technologie financière (Fintech Exhibition), auquel participeront des start-up ainsi que des porteurs de projets innovants issus du milieu universitaire. La conférence connaîtra par ailleurs la clôture du défi de la culture financière (FINTALK Challenge), lancé par la Commission en octobre dernier via les

réseaux sociaux, et qui a enregistré la participation de 48 candidats ayant présenté des contenus audiovisuels de sensibilisation autour de la culture financière liée au marché financier, selon la même source. En outre, un défi des innovateurs en technologie financière sera organisé en collaboration avec le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, au cours duquel les meilleurs projets innovants d'étudiants dans le domaine de la Fintech ont été sélectionnés. Une série de sessions thématiques, en plus d'un panel des présidents des autorités des marchés financiers arabes, consacrée à l'évaluation de la performance et de l'évolution des marchés financiers arabes dans la conjoncture actuelle, sont également au menu.

Synthèse : S.A.K



CONSTANTINE

## Deux complexes sportifs de proximité prochainement réceptionnés



**D**eux complexes sportifs de proximité seront "prochainement réceptionnés" dans la wilaya de Constantine, l'un dans la localité de Salah Bey (commune de Constantine) et l'autre à l'unité de voisinage UV7 de la circonscription administrative Ali Mendjeli, a indiqué lundi le directeur de la Jeunesse et des Sports (DJS), Lahcen Laadjad. La réalisation de ces deux complexes, qui a nécessité la mobilisation d'une enveloppe financière globale estimée à 240 millions de dinars, soit 120 millions de dinars pour chaque complexe, permettra de relancer la dynamique sportive dans ces localités, a fait savoir le responsable, dans une déclaration à l'APS.

Les complexes sportifs de Salah Bey et de l'unité de voisinage UV7 à Ali Mendjeli sont dotés chacun d'une salle spécialisée, d'une salle polyvalente dédiée à plusieurs disciplines sportives, d'un espace extérieur, d'un terrain réservé au sport des boules métalliques, ainsi que d'un espace aménagé et équipé des commodités nécessaires au profit des familles, a souligné M. Laadjad. Selon la même source, la durée de réalisation des deux projets, estimée à deux ans, a été marquée par plusieurs contraintes administratives, levées suite à l'intervention du wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda.

Par ailleurs, le DJS a annoncé la programmation de la réalisation de deux

maisons de jeunes, l'une à la cité Zouaghi Slimane et l'autre dans la commune de Didouche Mourad, en plus de la réception prévue, début 2026, d'une piscine semi-olympique et d'une piscine de proximité dans la commune d'El Khroub. Il a également fait état de la réception, au cours du premier semestre de l'année 2026, de deux terrains de football à la circonscription administrative Ali Mendjeli, le premier d'une capacité de 3.000 places, situé à l'entrée de la ville et doté d'une piste d'athlétisme conforme aux normes, et le second de 2.000 places à la sortie de cette ville en direction de la commune d'Aïn Smara, affichant un taux d'avancement des travaux de 40 %.

## AÉRODROME DE MECHERIA (NÂAMA)

### Achèvement des travaux de renforcement de l'aire de parking des avions

Les travaux de renforcement et d'aménagement de l'aire de parking des avions de l'aérodrome Cheikh-Bouâmama de Mecheria, dans la wilaya de Nâama, ont été achevés, a indiqué, lundi, la direction des Travaux publics.

Le directeur des Travaux publics de la wilaya, Zaoui Abdelaziz, a souligné que cette opération a été entièrement réalisée. Les travaux ont porté, notamment, sur la réhabilitation de la couche de roulement, le bitumage des voies, l'application d'un produit anti-kérosène, ainsi que la mise en place de la signalisation horizontale.

Le même responsable a ajouté que cette opération, dotée d'une enveloppe financière de 73 millions de dinars, s'inscrit dans le cadre du programme sectoriel de maintenance des aéroports pour l'année en cours.

A noter que les travaux ont débuté à la fin du mois d'octobre dernier avec un délai de réalisation fixé à trois mois, mais qui ont été achevés avant l'expiration des délais, par une entreprise locale de réalisation, selon la même direction.

## BLIDA

### Réception du dernier tronçon du dédoublement de la RN 29 début 2026

La réception du dernier tronçon du projet de dédoublement de la route nationale (RN) N29, reliant la nouvelle ville de Bouinan à l'Université Saâd-Dahlab de Soumaa (Est de Blida), intervient au début de l'année 2026, a-t-on appris, lundi, de la direction des Travaux publics.

Selon le directeur local du secteur, Abdelkrim Slaïmia, le taux d'avancement de ce tronçon de 5,9 km de long est de près de 87%. Le projet va contribuer à réduire les encombrements enregistrés sur cet axe, lesquels sont accentués par l'émergence de nouveaux pôles d'habitat à l'Est de la région, comptant des milliers de logements, notamment la nouvelle ville de Bouinan et les pôles urbains de Haouch Errih, Sidi Serhane et Safsaf.

Ce tronçon constitue la dernière phase du projet de dédoublement de la RN 29, s'étendant des limites de la wilaya de Boudmerdes jusqu'à l'Université Saâd-Dahlab, selon la même source. Par ailleurs, le même responsable a fait état de l'achèvement des travaux de la rocade-nord de Bouinan (7,5 km), dans l'attente de la mise en service prochaine de l'éclairage public. Le projet de la voirie d'évitement de la ville de Soumaa (2,4 km) est également achevé, y compris l'éclairage public, tandis que les travaux des passerelles piétonnes sont toujours en cours, selon la même source.

## TIMGAD (BATNA)

### Réception prochaine du projet de protection contre les inondations

Le projet de protection de la ville de Timgad (wilaya de Batna) contre les inondations sera "prochainement" réceptionné, a-t-on appris lundi auprès du président de l'Assemblée populaire communale (APC) de cette collectivité locale, Hossameddin Belhadj.

Dans ses explications au wali, Riadh Benahmed au cours de son inspection du chantier de ce projet durant sa visite dans la daïra de Timgad, le même responsable a indiqué que l'opération qui touche à sa fin revêt une grande importance pour la protection de la ville contre les inondations par la réalisation de réseau d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales à l'entrée principale de la ville.

Le projet est mené dans le cadre du programme du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales pour une enveloppe financière de près de 17 millions DA, selon la même source.

Au cours de cette visite de travail, plusieurs structures ont été inspectées dont la station d'épuration des eaux usées, la station de traitement de l'eau du barrage de Koudiet Lemdour, l'unité de production agricole, le site archéologique Timgad, le théâtre de plein air mitoyen au site et le projet d'aménagement de la mini-zone d'activité de la commune de Timgad.

Dans la commune d'Ouled Fadhel, le wali a visité le projet de doublement de la RN-88 sur 56 km entre les deux wilayas de Batna et Khencela, insistant sur le respect des délais fixés. Au cours de sa visite dans les deux communes, le wali a écouté les préoccupations des habitants et a promis de les étudier en fonction des priorités et des moyens existants.

## TIZI-OUZOU

### Remise en service de l'hôtel public Tamgout à Yakouren



**T**ne infrastructure hôtelière publique, l'hôtel Tamgout, à l'entrée de la ville d'Yakouren à l'Est de Tizi-Ouzou, a été remise en service lundi, après des années de fermeture pour travaux de réhabilitation. Le Wali Aboubacar Essedik Boucetta accompagné des autorités locales, civile et militaire, ainsi que d'élus locaux et nationaux, a procédé, dans le cadre des festivités commémoratives des manifestations du 11 décembre 1960, à la remise en service de cette infrastructure qui a connu des travaux de

réaménagement et de modernisation. La remise en service de cet établissement, après celles de l'hôtel Belloua et Lalla Aini (privé) au chef-lieu de wilaya, du Bracelet d'argent à Béni-Yenni et El Arz de Tala-Guilef, vient renforcer la capacité d'accueil du parc hôtelier de la wilaya (public et privé) qui s'élève à 2779 chambres réparties sur 37 infrastructures hôtelières. Prisée pour son emplacement en bordure de la forêt luxuriante d'Yakouren, l'hôtel Tamgout, dispose de 79 chambres ainsi que de plusieurs autres com-

partiments de détente (salle de sport et piscines) et de travail (salles de réunions et de séminaires).

Lancés en 2015, les travaux de réhabilitation et de modernisation des six (06) infrastructures hôtelières publiques de la wilaya ont connu plusieurs retards à cause, notamment, de la défection des entreprises engagées et de la suspension des travaux lors de la pandémie de la COVID-19, selon les responsables du secteur.

## TLEMCEN

### Ouverture du Salon national de l'artisanat et de la créativité

**L**es activités du Salon national de la créativité ont été lancées, lundi en fin d'après-midi au Palais de la culture Abdelkrim-Dali de Tlemcen, avec la participation de 45 artisans issus de 12 wilayas.

La cérémonie d'ouverture de ce salon, organisé par l'Agence nationale de l'artisanat jusqu'au 20 décembre, a été marquée par l'organisation d'une exposition de produits artisanaux couvrant plusieurs domaines, notamment le cuir, le cuivre, les tapis, la confection de vêtements traditionnels, la poterie, la bijouterie, les objets d'art et autres.

Lors de sa supervision de ces cérémonies, le Directeur général de la même agence, Kerdid Abdellah, a souligné la contribution du secteur de l'artisanat dans l'économie nationale, mettant en avant le développement continu de l'artisanat d'art grâce aux moyens et aux facilitations accordés par les hautes autorités du pays pour préserver ce type de produits artisanaux et protéger le patrimoine culturel. Il a indiqué que le nombre d'artisans inscrits dans le secteur de l'artisanat est estimé à 470.000 à l'échelle nationale, toutes activités confondues, dont 174.000 exerçant dans



l'artisanat d'art, générant au total près de 1.470.000 emplois.

Par ailleurs, il a relevé que des avancées significatives ont été réalisées dans le domaine de la numérisation de la carte d'artisan. Une nouvelle plateforme, élaborée par la Chambre nationale de l'artisanat en coordination avec le ministère du Tourisme et de l'Artisanat, sera prochainement lancée, afin de permettre aux artisans de s'inscrire, débtenir la carte d'artisan à distance et de bénéficier des différents services

offerts par les chambres du secteur, ainsi que de s'inscrire pour participer aux divers salons et foires.

Il a ajouté que "l'Agence nationale de l'artisanat joue un rôle de promotion à travers l'octroi du label de qualité, d'authenticité et de conformité aux produits artisanaux nationaux et régionaux", précisant que, depuis le début de l'année en cours, 120 dossiers ont été approuvés pour l'obtention du label de qualité, tandis que 200 autres dossiers sont actuellement à l'étude.

Ce salon, qui enregistre une forte affluence de citoyens, vise à encourager les artisans à la créativité, à renforcer l'échange d'expériences entre eux et à promouvoir la commercialisation de leurs produits, a-t-on expliqué.

A cette occasion, une journée d'étude intitulée "l'artisanat algérien entre les défis de la créativité et les exigences de la numérisation" sera organisée, en plus d'un concours du meilleur stand exposition, a-t-on indiqué.

**SERIE A**

**L'AS Rome bat Côme (1-0) et reste dans le coup**

L'AS Rome est revenue sur les talons du trio de tête du Championnat d'Italie après sa victoire (1-0) face à Côme lundi soir à l'Olimpico en clôture de la 15e journée.

La Roma, qui restait sur deux défaites en championnat, s'est imposée face à Côme (1-0) ce lundi soir grâce au Brésilien Wesley (60e), auteur de son troisième but cette saison.

L'équipe de Gian Piero Gasperini reste 4e au classement (30 pts), à trois points de l'Inter Milan, passé en tête de la Serie A dimanche à la faveur de sa victoire sur le terrain du Genoa (2-1).

La Roma, dont le troisième et dernier scudetto remonte à 2001, n'accuse plus que deux points de retard sur l'AC Milan (2e), tenu en échec par Sassuolo (2-2), et un sur Naples (3e), battu à Udine (1-0). En concédant sa troisième défaite de la saison, la deuxième consécutive, Côme a de son côté roulé à la 7e place (24 pts). Cesc Fàbregas a vu son ailier sénégalais Assane Diao sortir sur blessure à la 31e minute. Selon la presse italienne, sa participation à la Coupe d'Afrique des nations au Maroc (21 décembre-18 janvier) pourrait être remise en question.

AFP

**FOOT/BRÉSIL**

**Leonardo Jardim quitte Cruzeiro**

L'entraîneur portugais Leonardo Jardim, 51 ans, qui exercait au club brésilien de Cruzeiro depuis février a annoncé lundi sa démission dix mois après son arrivée pour préserver sa "santé physique et mentale".

"L'entraîneur Leonardo Jardim ne restera pas à la tête de l'équipe pour la saison 2026", écrit le club de Belo Horizonte dans un communiqué sur X, précisant que le Portugais quitte le club avec ses adjoints.

Lié à la Raposa pour encore une saison avec une option de renouvellement, l'ancien entraîneur de Monaco avec lequel il a été sacré champion de France en 2017, a aussi dû faire face aux problèmes de santé d'un proche.

"Les raisons sont personnelles", a-t-il expliqué lors d'un point de presse, évoquant des "signaux d'alerte" qui l'ont poussé à se déclarer.

Son départ intervient au lendemain de l'élimination de Cruzeiro par Corinthians, en demi-finale de la Coupe du Brésil.

Jardim avait succédé à Fernando Diniz, éphémère sélectionneur du Brésil en 2023, à la tête de Cruzeiro. Selon les médias brésiliens, un autre ex-sélectionneur des quintuples champions du monde, Tite, 64 ans, devrait prendre sa suite.

R.S

**ENZO MARESCA MET LA PRESSION**

**Sortie énigmatique et tensions à Chelsea**

À près Mohamed Salah, c'est désormais Enzo Maresca qui a surpris l'Angleterre. Samedi, au lendemain d'une victoire rassurante de Chelsea face à Everton (2-0) à Stamford Bridge, l'entraîneur italien a lâché une déclaration aussi virulente qu'enigmatique dénonçant un manque de soutien dont il se dit victime. Une sortie qui n'a trompé personne et que beaucoup ont interprétée comme un message adressé directement à sa direction. Un choix de communication risqué pour le technicien de 45 ans, engagé dans sa première expérience à la tête d'un très grand club, alors que les Blues pointent déjà à cinq longueurs du podium en Premier League.

En apparence, tout allait pourtant mieux pour Chelsea après ce succès convaincant contre Everton. Mais en conférence de presse, alors qu'il était interrogé sur la performance de Malo Gusto, buteur et l'un des hommes forts de la rencontre, Enzo Maresca a soudainement changé de ton. « Les 48 dernières heures ont été les plus difficiles depuis mon arrivée au club, parce que tellement de personnes ne nous ont pas soutenus, l'équipe et moi », a-t-il lâché, laissant la salle médusée. Peu s'attendaient à une telle confession publique, encore moins dans un contexte de victoire.

Le flou entourant la cible de ses reproches a

rapidement alimenté les débats. Maresca visait-il les supporters, les médias, ou ses propres dirigeants ? Relancé sur la question, l'Italien s'est contenté d'un laconique « c'est en général », sans chercher à clarifier ses propos. Une ambiguïté qui n'a fait qu'amplifier les spéculations outre-Manche.

Pour plusieurs observateurs, le message ne faisait pourtant aucun doute. Consultant pour la BBC, Alan Shearer estime que Maresca s'adressait clairement à sa hiérarchie. « Il ne s'est probablement pas senti protégé après la défaite de cette semaine, et ça l'a profondément touché », a analysé l'ancien buteur de Newcastle. Wayne Rooney partage la même lecture, convaincu que l'entraîneur attendait un soutien public plus marqué que le parti du club.

Chelsea reste en effet sur une série délicate. Mardi, les Blues ont chuté sur la pelouse de l'Atalanta en Ligue des champions (2-1), un revers venu s'ajouter à une défaite à Leeds (3-1) et à un match nul sans relief à Bournemouth (0-0), face à des équipes pourtant loin du sommet. Ces faux pas ont déjà creusé l'écart avec le haut du classement : cinq points de retard sur le podium, huit sur le leader.

Pourtant, Enzo Maresca n'est pas arrivé sans crédit à Londres. Son sacre en Coupe du

monde des clubs cet été lui a offert une légitimité certaine. Ancien adjoint de Pep Guardiola à Manchester City, il a ensuite pris son envol à Leicester, qu'il a ramené en Premier League en survolant le Championship après la relégation de 2023. Sédut par cette réussite, le consortium BlueCo lui a confié les clés de Chelsea à l'été 2024.

Mais entraîner un géant du football européen n'a rien de comparable. Budget colossal, attentes démesurées, exposition médiatique permanente : Maresca a changé de dimension. Cette pression constante semble l'avoir ratrépé ces derniers jours, au point de provoquer cette sortie inhabituelle. L'ancien international Danny Murphy s'en est étonné sur la BBC : « On lui a offert une opportunité exceptionnelle. Pensait-il vraiment obtenir un contrôle total simplement parce qu'il a gagné la Ligue Conférence ? »

Sur le terrain, la progression est réelle, mais irrégulière. Chelsea peine à enchaîner et laisse filer trop d'occasions face à des adversaires supposés inférieurs. Maresca, lui, rappelle que malgré un effectif pléthorique, certains éléments sont difficiles à remplacer. « On joue énormément de matches en peu de temps. Cole Palmer est notre meilleur joueur, et pourtant, on évole quasiment toute la saison sans

lui », a-t-il souligné.

Interrogé de nouveau lundi sur sa déclaration polémique, l'entraîneur n'a rien renié. « Chacun a le droit de donner son avis. Quand je veux dire quelque chose, je suis clair. J'ai déjà parlé après le match, inutile de rajouter », a-t-il conclu, droit dans ses bottes.

Ambitieux, Maresca aspire à s'installer durablement parmi l'élite des entraîneurs, comme en témoigne son récent rapprochement avec l'agence Gestifute de Jorge Mendes. Mais à Chelsea, ce type de sortie publique peut coûter cher. Danny Murphy a prévenu : « Le football est impitoyable. Face à des propriétaires milliardaires, un entraîneur qui les interpelle par médias interposés se met en grand danger. » Un constat partagé par une source anonyme citée par The Telegraph : « S'il veut la guerre, il n'y aura qu'un vainqueur, et ce ne sera pas lui. »

Wayne Rooney, lui, peine à imaginer une issue favorable. « Après ce qu'il a dit, il sera difficile pour le club de le protéger. » Désormais isolé, Enzo Maresca devra montrer une solidité mentale à toute épreuve. Faute de quoi, la tradition pourrait se répéter : à Chelsea, le banc n'attend jamais longtemps son prochain occupant.

Source : Eurosport

**PREMIER LEAGUE/16E JOURNÉE**

**Manchester United et Bournemouth se livrent un festival offensif (4-4)**



Lundi soir, Manchester United a clôturé cette 16e journée du championnat d'Angleterre en recevant Bournemouth à Old Trafford. Les Mancuniens avaient l'opportunité de séparer de la 5e place en cas de victoire. Mais après une rencontre spectaculaire, au scénario complètement fou, les Red Devils ont finalement concédé le match nul (4-4) face aux Cherries. Une occasion manquée pour les hommes de Ruben Amorim.

Face à Bournemouth, les coéquipiers de Bruno Fernandes sont passés par tous les états. D'abord, en montrant le visage d'une équipe enthousiasmante, percutante, en confiance, ce qui leur a même permis de mener (2-1) à la mi-temps. Grâce à des buts signés Amad Diallo (1-0, 13e) puis Casemiro (45e+4, 2-1) de la tête, sur un corner frappé par Bruno Fernandes. Antoine Semenyo a, entre-temps, égalisé (1-1, 40e), grâce à un joli raid en solitaire, et une belle frappe du droit.

Mais en seconde période, les Red De-

vils ont très mal débuté en encaissant la légalisation d'Evanielson (2-2, 46e) quelques secondes après le retour des vestiaires. Et seulement six minutes après, Casemiro a fait une faute à l'entrée de la surface qui a permis à Marcus Tavernier d'inscrire un sublime coup franc (2-3, 52e).

Un but qui a donné certaines idées au capitaine de Manchester United, Bruno Fernandes, qui a ensuite remis son équipe dans la partie en égalisant sur coup franc (3-3, 77e). Avec une frappe limpide du pied droit, trouvant la barre transversale, puis la lucarne de Djordje Petrović, portier des Cherries. Et puisque cette rencontre a décidé de nous livrer un scénario complètement fou, les Mancuniens ont ensuite repris l'avantage grâce à Matheus Cunha (4-3, 79e), qui a profité du mauvais renvoi d'Adrian Trufert au point de penalty.

Les Red Devils ont pensé avoir fait le plus dur, mais à la 84e minute, Eli Junior Kroupi, qui était tout juste entré, a égalisé. Le jeune attaquant français a profité de l'espace laissé par Lisandro Martinez, et Ayden Heaven dans l'axe, pour marquer après un bel enchaînement. Dans le temps additionnel, les Cherries se sont même montrées plus proches de l'emporter, mais ont buté à plusieurs reprises sur Senne Lammens.

Avec ce résultat nul (4-4), Manchester United a manqué l'opportunité de passer 5e de Premier League. Si les hommes de Ruben Amorim ont été plutôt intéressants, notamment sur l'aspect offensif, les largesses défensives ont été trop grandes pour pouvoir s'imposer face à des Cherries cliniques.

Les Red Devils se sont tout de même emparés de la 6e place, à seulement deux points de Chelsea (4e), mais devront désormais composer sans Amad Diallo et Bryan Mbeumo, qui rejoindront leurs sélections dès demain en vue de la Coupe d'Afrique des Nations.

R.S

FOOT / CAN-2025

## Les "Verts" entament la préparation à Sidi Moussa

La sélection algérienne de football a entamé, lundi au Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa, sa préparation en vue de la phase finale de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN-2025), prévue du 21 décembre 2025 au 18 janvier 2026, a indiqué la Fédération algérienne (FAF), sur son site officiel.



**S**ur l'une des pelouses du CTN de Sidi Moussa, les Verts ont effectué leur première séance de ce stage de préparation, marquée par une charge de travail volontairement modérée. Le sélectionneur national, Vladimir Petkovic, a scindé l'effectif en deux groupes. Les joueurs ayant disputé des rencontres avec leurs clubs respectifs la veille ont suivi un programme spécifique axé sur la récupération, sous la supervision du préparateur physique Paolo Rongoni. Le reste

de l'effectif a, pour sa part, pris part à une séance d'entraînement classique. Par ailleurs, le défenseur Samir Chergui n'a pas pris part à cette première séance, observant une période de repos. L'ensemble des 28 joueurs restants pour la compétition africaine ont rejoint lundi le Centre technique national (CTN) de Sidi Moussa (Alger), entamant "la dernière ligne droite" de la préparation pour le tournoi continental, a indiqué la Fédération algérienne (FAF), sur son site officiel.

Le coach national Vladimir Petkovic a dévoilé samedi une liste de 28 joueurs, dont deux éléments issus du championnat local, pour la CAN-2025 : le gardien de l'USM Alger Oussama Benbot et le défenseur de la JS Kabylie Zinédine Belaïd. Deux joueurs enregistrent leur première convocation chez les "Verts" : l'ailier gauche Adil Boulbina (Al-Duhail/Qatar) et l'attaquant Redouane Berkane (Al-Wakrah/Qatar), qui se sont illustrés lors de la Coupe arabe FIFA Qatar-2025.

La délégation algérienne s'enverra vendredi prochain pour le Maroc à bord d'un vol spécial, afin de poursuivre sa préparation, avant son entrée en lice le mercredi 24 décembre face au Soudan (16h00). Outre le Soudan, les "Verts", qui ont hérité du groupe E, affronteront également le Burkina Faso et la Guinée équatoriale. Pour rappel, l'équipe nationale avait été éliminée dès le premier tour du tournoi lors des deux dernières éditions.

R.S

FOOT / COUPE D'ALGÉRIE (1/16E DE FINALE)

## Le CRB domine le WB Aïn Benian (5-1) et file pour les 1/8e de finale

**L**e CR Belouizdad a validé son ticket pour les 1/8es de finale de la Coupe d'Algérie de football 2025-2026, en dominant le WB Aïn Benian (inter-régions) 5-1 (mi-temps : 2-0), lundi soir au stade du 5-Juillet d'Alger, en clôture des 1/16e de finale de l'épreuve. Le Chabab a entamé le match tambour battant, en assiégeant le camp adverse. Après plusieurs tentatives, le finaliste de la précédente édition a trouvé la faille, sur un tir

puissant du capitaine Abderraouf Benguit (36e). Le défenseur Chouaïb Keddad est parvenu à faire le break de la tête, peu avant la mi-temps (45e+2). Après la pause, les joueurs d'Aïn Benian ont réussi à réduire le score grâce à Oussama Draoui (57e). Entré en cours de jeu à la 59e minute, en remplacement de Farid El-Mellali, Lotfi Boussouar s'est distingué en signant un hat-trick (66e, 89e, 90e+3), permettant à son équipe de se mettre définitivement à l'abri.

Le CRB sera opposé en 1/8e de finale à domicile, à l'ASM Oran (Ligue 2), qualifiée jeudi dernier sur le terrain du pensionnaire d'inter-régions, la JB Aïn Kercha (2-0). Les matchs des 1/8e de finale, prévus les 15, 16, et 17 janvier prochain, regrouperont dix clubs issus de la Ligue 1 Mobilis, cinq de la Ligue 2 amateur, et une de la division d'inter-régions.

R.S

FOOT/LIGUE 1 MOBILIS

## Le Tunisien Lassad Dridi, nouvel entraîneur du CS Constantine

**L**e Tunisien Lassad Dridi est devenu le nouvel entraîneur du CS Constantine, a annoncé hier mardi le club de Ligue 1 Mobilis de football sur ses réseaux sociaux. Le club de la ville des ponts

suspendus a indiqué être parvenu à un accord avec le technicien tunisien, sans toutefois préciser la durée du contrat. Le Tunisien, qui était à la tête de la barre technique de l'Etoile sportive du Sahel

(Ligue 1 tunisienne), depuis le début de saison, a par la suite brièvement entraîné le Stade Tunisien. Cette expérience fut de courte durée, et il a quitté le club de Bardo sans avoir dirigé le moindre match officiel.

Le CS Constantine occupe actuellement la 9e place du championnat de Ligue 1 avec 15 points (4 victoires, 3 matchs nuls et 4 défaites). (APS) 54391/400/138

R.S

CROSS-COUNTRY - CHALLENGE NATIONAL DES RUINES ROMAINES

### La 19e édition samedi prochain à Batna

**L**a 19e édition du Challenge National de Cross-Country "Les Ruines Romaines" se déroulera dans la matinée du samedi 20 décembre courant, à Aïn Toute, dans la wilaya de Batna, a-t-on appris mardi auprès des organisateurs. La participation est ouverte aux catégories des Benjamins, Minimes, U18, U20 et seniors (Messieurs et dames). Les juniors (filles) et les seniors (dames) concourent sur une distance identique de six kilomètres, les juniors (garçons) sur une distance de sept kilomètres et les seniors (messieurs) sur neuf kilomètres.

Les jeunes, de la catégorie "Ecole" pourront eux aussi participer, mais l'engagement sera ouvert uniquement aux clubs de la wilaya de Batna.

Les participants seront accueillis sur place, le vendredi 19 décembre, à partir de 10h00, au niveau de la Ligue régionale d'athlétisme. L'engagement et le retrait des dossards se fera dès leur arrivée, sur présentation de la licence sportive de la saison 2025-2026.

R.S

FOOT/ MONDIAL 2026

### 5 millions de demandes de billets en 24 heures

**L**a demande mondiale de billets pour la Coupe du Monde 2026 explose, avec cinq millions de demandes reçues en 24 heures, a indiqué la Fédération internationale de football (FIFA).

Des supporters issus de plus de 200 pays et territoires n'ont pas perdu de temps, envoyant cinq millions de demandes de billets au cours des 24 premières heures de la phase de tirage de sélection aléatoire qui a débuté le 13 décembre 2025, précise la même source.

La demande est portée par des affiches de prestige dès la phase de groupes, avec la rencontre Colombie-Portugal en tête d'affiche.

L'intérêt progresse fortement dans les pays voisins d'Amérique du Sud, tandis que les supporters écossais célèbrent le retour tant attendu de leur sélection sur la plus grande scène du football mondial après 28 ans d'absence.

Les premiers chiffres indiquent un fort engouement pour certaines rencontres phares de la phase de groupes, Colombie - Portugal (Miami, 27 juin) s'imposant comme le match le plus demandé à ce stade de la période de tirage de sélection aléatoire.

Mexique - République de Corée (Guadalajara, 18 juin), Equateur - Allemagne (New York New Jersey, 25 juin) et Ecosse - Brésil (Miami, 24 juin) sont les matchs les plus demandés.

Les trois pays hôtes (Etats-Unis, Canada, Mexique) arrivent en tête, suivis des dix principaux pays de résidence des demandeurs de billets : Colombie, Angleterre, Equateur, Brésil, Argentine, Ecosse, Allemagne, Australie, France et Panama.

La forte représentation des pays sud-américains voisins (Colombie, Equateur, Brésil et Argentine) ainsi que des supporters d'Amérique centrale, notamment du Panama, démontre une nouvelle fois la capacité de la Coupe du Monde 2026 à captiver l'imagination à travers les Amériques, estime l'instance internationale.

La présence de l'Ecosse dans le top 10 reflète l'enthousiasme des supporters à l'idée de voir leur équipe retrouver la scène internationale pour la première fois depuis 28 ans, renforçant les attentes croissantes autour d'un tournoi qui promet de rassembler le monde du football en Amérique du Nord dans six mois.

La phase de vente de billets, le tirage de sélection aléatoire, restera ouverte jusqu'au mardi 13 janvier 2026.

Le moment choisi pour soumettre une demande de billets durant cette période n'a aucune influence sur les chances de succès. Les supporters sont invités à participer au tirage au sort sur [FIFA.com/tickets](http://FIFA.com/tickets) pour avoir une chance d'assister au mondial 2026, selon la FIFA.

R.S

**ANGLETERRE**

**Nouvelle grève de médecins en vue**

Des milliers de médecins anglais ont voté lundi en faveur d'une nouvelle grève de cinq jours pour réclamer une augmentation de salaire, en pleine épidémie de grippe qui surcharge les urgences britanniques. Le syndicat British Medical Association (BMA) a annoncé que les médecins résidents avaient voté à 83% en faveur de ce mouvement de grève, le quatorzième depuis mars 2023, refusant une nouvelle offre du gouvernement travailliste qui n'incluait pas de hausse de salaire mais une prise en charge de certains frais.

La grève de ces médecins doit débuter mercredi à 07H00 (locales et GMT) et durer jusqu'à lundi.

Le Premier ministre Keir Starmer, qui s'exprimait devant une commission parlementaire, a jugé cette nouvelle grève "irresponsable", estimant que les médecins étaient en train de perdre le soutien du public après avoir déjà obtenu une "augmentation salariale très substantielle" cette année.

Cette grève intervient en pleine épidémie de ce que le service de santé public, le NHS, a qualifié de "super grippe", avec un nombre de cas record à l'hôpital pour cette période de l'année en Angleterre.

Selon des chiffres publiés jeudi, ces cas ont bondi de 55% en une semaine, avec une moyenne de 2.660 patients hospitalisés chaque jour entre le 1er et le 7 décembre.

**CHILI**

**Le nouveau président élu promet un gouvernement d'union nationale**

Le nouveau président élu du Chili, José Antonio Kast, s'est engagé lundi à diriger un gouvernement "d'union nationale" après sa victoire écrasante au second tour dimanche.

Lors d'une rencontre avec le président sortant de gauche Gabriel Boric au palais présidentiel de la Moneda, cet ex-député ultraconservateur, père de neuf enfants, a réaffirmé qu'il travaillerait pour tous les Chiliens lorsqu'il prendra ses fonctions le 11 mars prochain.

"Il existe certaines situations qui nous touchent tous, qu'il s'agisse de sécurité, de santé, d'éducation ou de logement", a-t-il relevé, s'engageant à former un gouvernement "d'union nationale".

Pendant la campagne très polarisée l'opposant à sa rivale de gauche Jeannette Jara, M. Kast, avocat de 59 ans, s'était engagé à expulser près de 340.000 migrants, à lutter contre la criminalité et à sécuriser la frontière avec la Bolivie.

Depuis sa victoire écrasante dimanche soir, il s'est efforcé d'adopter un ton plus conciliant.

**RDC**

**Au Sud-Kivu, l'AFC/M23 annonce son retrait de la ville d'Uvira**

Alors que depuis vendredi 12 décembre, les États-Unis accentuent leur pression sur le Rwanda qui soutient le mouvement rebelle, l'AFC/M23 a publié un communiqué dans la nuit du lundi 15 au mardi 16 décembre. Le groupe y annonce son retrait unilatéral de la deuxième ville du Sud-Kivu, moyennant sa « déminéralisation », « la protection de [sa] population » et « le contrôle du cessez-le-feu par le déploiement d'une force neutre ».

Moins d'une semaine après la prise de la ville d'Uvira, dans l'est de la RDC, l'AFC/M23 a annoncé dans la nuit du lundi 15 au mardi 16 décembre son retrait unilatéral de la deuxième ville de la province du Sud-Kivu. « L'AFC/M23 va unilatéralement retirer ses forces de la ville d'Uvira, à la demande des États-Unis », peut-on notamment lire dans un communiqué publié par le mouvement rebelle. Alors que celui-ci a poursuivi son avancée dans la région ces dernières semaines, ses dirigeants présentent cette décision comme une « mesure de confiance en soutien au processus de Doha ».

L'annonce de ce retrait est cependant assortie de conditions. L'AFC/M23 demande ainsi « la déminéralisation de la ville d'Uvira », « la protection de la population » et « le contrôle du cessez-le-feu par le déploiement d'une force neutre ».

Elle intervient par ailleurs à un moment où la pression de Washington sur le Rwanda, soutien de l'AFC/M23, s'accentue. Après la prise d'Uvira la semaine dernière, l'ambassadeur des États-Unis à l'ONU, Mike Waltz, a d'abord estimé, vendredi 12 décembre, devant le Conseil de sécurité, que Kigali « men[ait] la région vers plus d'instabilité et vers la guerre ».

Ce week-end ensuite, le secrétaire d'État américain Marco Rubio est allé plus loin, accusant le Rwanda de violer l'accord de paix signé au début du mois à Washington sous l'égide de Donald Trump.

**ETATS-UNIS**

# Donald Trump réclame 10 milliards de dollars à la BBC



Dix milliards de dollars. C'est la somme que réclame Donald Trump à la BBC contre laquelle il a porté plainte - notamment pour diffamation -, lundi 15 décembre, selon un document judiciaire. Le président américain reproche au groupe audiovisuel public britannique d'avoir réalisé un montage vidéo trompeur de lui avant la présidentielle américaine de 2024. Déposée devant un tribunal fédéral à Miami et consultée par l'AFP, la plainte en question demande « des dommages et intérêts d'un montant minimum de 5 milliards de dollars » pour chacun des deux chefs d'accu-

sation - diffamation et violation d'une loi de Floride sur les pratiques commerciales trompeuses et déloyales -, soit plus que le chiffre d'affaires annuel de la BBC qui s'est élevé en 2024 à 7,2 milliards de dollars. « Ils ont littéralement mis des mots dans ma bouche », s'est plaint le milliardaire de 79 ans lundi devant la presse. Il y a quelques semaines, Donald Trump avait affirmé qu'il réclamerait « entre un et cinq milliards de dollars » à la BBC. Le groupe audiovisuel britannique, dont l'audience et la réputation dépassent les frontières du Royaume-Uni, est dans la tourmente depuis

des révélations sur son magazine phare d'information « Panorama » qui a diffusé, juste avant la présidentielle américaine de 2024, des extraits distincts d'un discours de Donald Trump prononcé le 6 janvier 2021 montés de telle façon que le républicain semble appeler explicitement ses partisans à attaquer le Capitole à Washington. Chauffés à blanc par ses accusations sans fondement de fraude électorale, des centaines de ses partisans avaient, ce jour-là, pris d'assaut le sanctuaire de la démocratie américaine pour tenter d'y empêcher la certification de la victoire de Joe Biden.

GHAZA

# De violentes pluies inondent des milliers de tentes

*Des pluies torrentielles ont submergé hier mardi le complexe médical Al-Shifa, le plus grand hôpital de la bande de Ghaza, ainsi que des milliers de tentes abritant des Palestiniens déplacés, a rapporté l'agence de presse palestinienne Wafa.*

Une tempête accompagnée de vents violents frappe la région depuis la veille au soir, endommageant des centaines de tentes supplémentaires, a indiqué la même source, ajoutant que les eaux de pluie ont envahi plusieurs sections du complexe Al-Shifa à Ghaza, notamment les services d'urgence et d'accueil, perturbant gravement les activités médicales.

Déjà lourdement endommagé par les bombardements et incendies lors des attaques de l'armée d'occupation sioniste, l'hôpital peine à retrouver une fonctionnalité normale malgré les efforts de réparation entrepris par les autorités sanitaires de Ghaza depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu le 10 octobre 2025.

Le manque de ressources, exacerbé par les restrictions de l'armée sioniste sur l'entrée de matériel médical, d'équipements et de médicaments, complique la situation.

Par ailleurs, des témoins ont rapporté que des milliers de tentes de déplacés ont été inondées ou emportées par les vents violents.

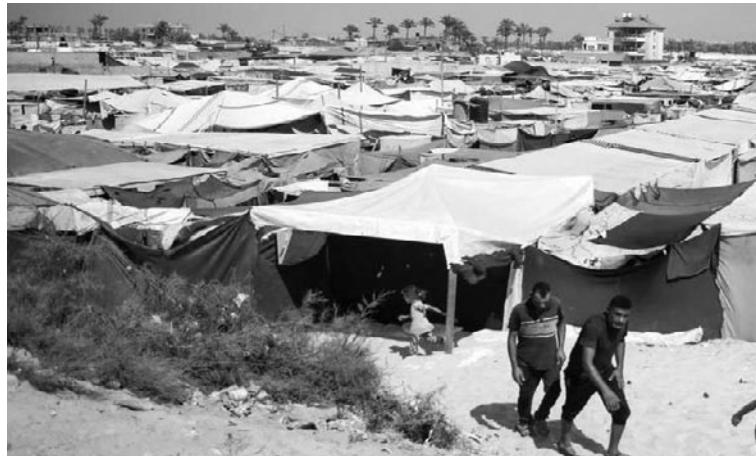
Des milliers de Palestiniens se sont réveillés à l'aube pour trouver leurs abris submersés ou leurs biens dispersés.

Des centaines de personnes ont cherché refuge sous les vestiges de bâtiments détruits par l'armée d'occupation sioniste.

Le porte-parole de la Défense civile à Ghaza, Mahmoud Basal, a alerté sur le risque d'affondrement imminent de milliers de maisons partiellement détruites par les attaques sionistes, sous l'effet des pluies et vents.

"Ces bâtiments représentent un grave danger pour la vie de centaines de milliers de Palestiniens sans abri. Nous avons averti le monde à plusieurs reprises, sans résultat", a-t-il déclaré.

Cette tempête aggrave la crise humanitaire dans la bande de



Ghaza, deux mois après le cessez-le-feu.

Appel à la levée des restrictions sionistes sur l'acheminement de l'aide

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés palestiniens (UNRWA), Philippe Lazzarini, a de nouveau appelé à la levée des restrictions imposées par l'entité sioniste à l'acheminement de l'aide humanitaire dans la bande de Ghaza, où des personnes meurent de froid en raison des intempéries liées à la tempête Byron.

"Avec les fortes pluies et le froid apportés par la tempête Byron, des personnes dans la bande de Ghaza meurent de froid", a alerté M. Lazzarini dans un message publié lundi soir sur les réseaux sociaux.

"Les ruines détrempées par l'eau, où ces personnes trouvent refuge, s'affondrent, provoquant une exposition encore plus grande au froid", a-t-il poursuivi, soulignant que "les travailleurs humanitaires peinent à répondre à l'ampleur

des besoins, alors que les restrictions (sionistes) se poursuivent sur l'entrée des tentes et d'autres matériaux d'abri à Ghaza".

"Nos fournitures attendent désormais depuis des mois pour entrer à Ghaza. Elles permettraient de répondre aux besoins de centaines de milliers de personnes en situation de détresse", a précisé le Commissaire général de l'UNRWA. "L'aide doit être autorisée à entrer massivement et sans délai, afin d'éviter de mettre encore davantage de familles déplacées en grave danger", a-t-il insisté.

Les intempéries liées à la tempête Byron balayent depuis une semaine tentes et abris de fortunes à Ghaza, aggravant la détresse des habitants dont la quasi-totalité a été déplacée par plus de deux années d'agression génocidaire sioniste contre l'enclave palestinienne.

Le bilan s'alourdit à 70.667 martyrs et 171.151 blessés

L'agression génocidaire sioniste contre la bande de Ghaza a fait 70.667 martyrs et 171.151

blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 7 octobre 2023, selon un nouveau bilan communiqué mardi par les autorités sanitaires palestiniennes.

Les corps de deux martyrs ainsi que 6 blessés ont été transférés vers les hôpitaux de Ghaza au cours des dernières 24 heures, précise la même source, notant que les corps de nombreuses victimes se trouvent encore sous les décombres.

Depuis l'entrée en vigueur du cessez-le-feu, octobre dernier, 393 Palestiniens sont tombés en martyrs et 1.074 autres ont été blessés, tandis que les corps de 634 martyrs ont été récupérés, a ajouté la même source. R.I

## CISJORDANIE OCCUPÉE

### L'UNRWA dénonce le nouvel ordre de démolition au camp de Nour Shams

Le directeur des affaires de l'Office de secours et de travaux de l'ONU pour les réfugiés de Palestine (UNRWA) en Cisjordanie occupée, Roland Friedrich, a dénoncé l'émission par les forces d'occupation sioniste d'un nouvel ordre de démolition visant le camp de Nour Shams.

M. Friedrich a précisé que ce nouvel ordre de démolition "place près de 25 bâtiments du camp sous la menace

d'une démolition imminente à compter du 18 décembre courant, ce qui affectera des centaines de réfugiés palestiniens ayant déjà été victimes de déplacements forcés".

Il a indiqué que, selon des images satellites, "environ 48 % de l'ensemble des bâtiments du camp de Nour Shams avaient été endommagés ou détruits avant même l'émission du dernier ordre de démolition".

Pour M. Friedrich, cette mesure "s'inscrit dans un schéma récurrent observé dans la région au cours de l'année en cours, les forces (sionistes) procédant à la destruction de maisons dans le but d'imposer un contrôle à long terme sur les camps du nord de la Cisjordanie occupée, ce qui entraînerait un changement permanent du caractère géographique de ces camps".

R.I

813 VIOLATIONS EN 66 JOURS

Hamas alerte sur un accord de cessez-le-feu "en péril"

Le dirigeant du mouvement Hamas et membre de la délégation de négociation, le Dr Ghazi Hamad, a affirmé hier mardi que « l'occupation israélienne a commis des violations vastes et délibérées de l'accord de cessez-le-feu, signé le 10 octobre 2025, ce qui impose aux médiateurs égyptiens, qataris et américains d'intervenir pour empêcher son effondrement ».

Dans une déclaration à la presse aujourd'hui, relayée par le Centre palestinien d'information, Hamad a indiqué que 66 jours se sont écoulés "l'entrée en vigueur de l'accord, soulignant que ses dispositions sont « claires, détaillées et ne souffrent d'aucune ambiguïté, mais que l'occupation manipule les clauses de l'accord et n'a laissé aucun article sans le violer ou le contourner ».

Il a précisé que le Hamas s'est pleinement engagé à respecter les termes de l'accord depuis le premier jour, affirmant que les médiateurs ayant suivi les développements sur le terrain dans la bande de Gaza témoignent qu'aucune violation n'a été enregistrée du côté du mouvement pendant toute la durée de l'accord. Hamad a accusé « le gouvernement de l'occupation et son armée de commettre des violations répétées et planifiées », estimant que « leur répétition indique qu'elles résultent de décisions officielles et non d'incidents isolés ». Il a ajouté que « ces violations incluent des opérations de meurtre et d'exécutions extrajudiciaires, des tirs contre des civils, des bombardements, des attaques ciblées et des assassinats à l'intérieur de la bande de Gaza ».

Il a également signalé « le dépassement par les forces d'occupation de la ligne jaune sur de longues distances, ainsi que de graves violations concernant l'aide humanitaire, la fermeture du passage de Rafah et l'interdiction d'introduire les équipements nécessaires, ce qui a aggravé la situation humanitaire dans le territoire ».

Hamad a réaffirmé que « ces violations flagrantes constituent une violation manifeste de l'accord et placent les médiateurs et la communauté internationale face à leurs responsabilités pour en garantir l'application et empêcher son effondrement ». Il a révélé que « le nombre de violations depuis le début de l'accord a dépassé 813, soit près de 25 violations par jour », qualifiant cela de « très dangereux » et menaçant la pérennité de l'accord.

Il a ajouté que « le mouvement suit ces violations en permanence et a préparé des rapports détaillés remis quotidiennement aux médiateurs, ainsi qu'à la salle conjointe regroupant les parties chargées du suivi de la mise en œuvre de l'accord ». Il a souligné que « l'occupation a ignoré toutes les preuves irréfutables attestant de ces violations, et a même délibérément intensifié ses actions en annonçant ouvertement la poursuite des opérations d'assassinat, d'arrestation, de meurtre et de ciblage dans la bande de Gaza, sans aucune dissuasion ».

Hamad a averti que « ces violations délibérées et manifestes menacent gravement l'accord et le rendent vacillant », appelant les médiateurs et toutes les parties concernées par la poursuite du cessez-le-feu à agir de toute urgence pour dissuader l'occupation et empêcher l'effondrement de l'accord, désormais « en péril ».

Il a enfin évoqué « l'existence d'un accord préalable entre les parties pour former une commission spéciale chargée de traiter les violations, d'en informer immédiatement les médiateurs et d'œuvrer à leur résolution, afin d'éviter toute mesure unilatérale », affirmant que « le mépris de l'occupation pour ce mécanisme complique davantage la situation et compromet davantage les chances de maintenir le cessez-le-feu ».

R.I

LE PRIX INTERNATIONAL DE LA FICTION ARABE 2026

## Trois écrivains en lice



**L**e Prix international de la fiction arabe (IPAF) a annoncé la liste longue des romans présélectionnés pour l'année 2026, qui comprend 16 romans provenant de 10 pays arabes dont l'Algérie.

Trois algériens figurent sur la liste longue du Prix international de la fiction arabe (IPAF) 2026, annoncée, lundi, par les organisateurs. Il s'agit du "Grandma Touma's Cord" (Le cordon de grand-mère Touma) de Abdelouahab Aissaoui, "I Resist the River's Course" (Je résiste au cours du fleuve) de Said Khatibi et "Siesta Dream" (Rêve de sieste) de Amin Zaoui.

La liste des ouvrages présélectionnés pour le prix comprenait également: 4 écrivains d'Egypte, 2 du Liban et un écrivain de chacun des pays: Tunisie, Arabie saoudite, Syrie, Irak, Oman, Maroc et Yémen.

L'édition actuelle du prix a vu la nomination d'écrivains figurant sur la liste préliminaire et ayant déjà atteint les phases finales du concours, à savoir Abdelouahab Aissaoui (lauréat du prix

2020), Said Khatibi (liste finale 2020), Abdelmajid Sebata (liste finale 2021), Ahmed Abdellatif (liste préliminaire 2018 et 2023), Oumaima El Khamis (liste préliminaire 2010, 2019) et Amina Zaoui (liste préliminaire 2013, 2018, 2024). Publié en 2025 par Dar Tachkil, le roman "Le cordon de grand-mère Touma" propose une écriture à la croisée de l'histoire et de la fiction. L'intrigue s'articule autour d'un jeune journaliste qui est chargé d'écrire la biographie d'un colonel décédé, qui occupait un poste sensible au sein d'une agence d'État. Son enquête le conduit à Frija, dernière demeure de Grand-mère Toma. Il découvre que cette grand-mère n'était pas seulement la gardienne de l'histoire familiale, mais aussi le témoin des chapitres sanglants du passé algérien, du colonialisme à l'indépendance. Édité chez Dar Al-Ain, cette œuvre met en lumière le courage féminin. Son héroïne, Mes-saouda, mère de trois enfants, traverse deux périodes difficiles: le colonialisme français et l'indépendance nationale.

Pour Said Khatibi, son roman, publié chez Noufel, "I Resist the River's Course" retrace un demi-siècle d'histoire algérienne, de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1990, en passant par la guerre de libération et ses conséquences. La sélection a été opérée par un jury international présidé par le critique et universitaire tunisien Mohamed Elkadihi, entouré de la romancière et traductrice palestinienne Maya Abu Al-Hayyat, de la critique bahreïnienne Dheya Alkaabi, de la chercheuse sud-coréenne Laila Hyewon Baek et de l'écrivain irakien Shakir Nouri. Sélectionnées parmi 137 romans, ces œuvres explorent des territoires narratifs allant des civilisations anciennes aux projections dystopiques, interrogant l'identité, l'exil, la violence sociale et la mémoire collective. La liste courte des six finalistes sera annoncée en février 2026 à Bahreïn, avant la proclamation du lauréat le 9 avril à Abou Dhabi. Le prix est doté de 50 000 dollars. N.H

## Le CRASC à Oran : "la littérature, pilier de la conscience collective"

**L**'écrivain et romancier Yasmina Khadra, qui a animé lundi une rencontre littéraire à Oran, a souligné l'importance cruciale du livre, qu'il a qualifié de produit de première nécessité, tandis que la littérature est "un pilier de la conscience collective".

Cette rencontre culturelle, qui s'est tenue au Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (CRASC), à l'initiative de l'Ordre des avocats du barreau d'Oran, a enregistré une large participation des avocats de la wilaya, venus échanger avec l'auteur autour du rôle de la littérature dans la construction des sociétés et des nations.

Selon Yasmina Khadra, la littérature constitue un socle fondamental pour éléver le niveau de



conscience des peuples, préserver la mémoire collective et forger l'esprit critique. Il a insisté sur la nécessité d'initier, très tôt, les enfants et les jeunes à la lecture, afin de bâtrir des générations éclairées, capables de discernement et de réflexion.

L'écrivain estimé que cette mission incombe, avant tout, aux parents, appelés à jouer un rôle

central dans l'ancrage de la culture du livre au sein de la famille, relevant que la lecture n'est pas seulement un outil de savoir, mais également un moyen d'émancipation intellectuelle et de résistance à la médiocrité et à l'uniformisation des idées.

Abordant la question des réseaux sociaux, Yasmina Khadra a relativisé leur impact, estimant qu'ils ne

constituent pas en soi une menace". Il a affirmé que dans toute société, il y a toujours des individus qui choisissent des chemins différents de ceux de la consommation facile et du superficiel, privilégiant la profondeur intellectuelle et la qualité du sens. Pour sa part, le bâtonnier Omar Bergham, organisateur et co-animateur de cette rencontre, a mis en avant le potentiel des réseaux sociaux comme outils de promotion de la lecture et de la littérature. Il a souligné que ces plateformes peuvent être mises au service de la diffusion du livre et du rapprochement entre les écrivains et le public, à condition d'en faire un usage réfléchi et responsable.

R.C

## Adrar : L'importance de la numérisation du patrimoine manuscrit national soulignée

L'importance de la numérisation du patrimoine manuscrit national pour promouvoir sa valeur civilisationnelle, culturelle et scientifique a été mise en avant par les participants à un colloque national de formation intitulé "patrimoine manuscrit algérien, étude théorique et techniques de conservation", organisé lundi à Adrar, à l'initiative du Centre national des manuscrits. Organisé avec le concours de la Bibliothèque nationale d'Algérie et le Centre de recherche en sciences et civilisations islamiques de Laghouat, sous le patronage du ministère de la Culture et des Arts, la rencontre a permis aux intervenants, universitaires et chercheurs, d'aborder les divers défis liés à la valorisation et à la préservation du patrimoine manuscrit, à la lumière de la législation algérienne et du développement des moyens de communication. Les intervenants ont mis l'accent sur la sensibilisation du citoyen sur l'intérêt de la préservation du patrimoine manuscrit, mémoire collective du pays, avant de valoriser les mesures prises par le ministère de tutelle portant dotations du Centre national des manuscrits de moyens mobiles pour la numérisation de ce patrimoine gardé au niveau des Khizanat (bibliothèques de particuliers), en vue de contribuer à mettre au jour les riches contenus de ce legs national. Cette rencontre, qui a duré deux jours durant la Bibliothèque principale de lecture publique d'Adrar, prévoit l'animation de trois ateliers devant plancher sur l'examen de thèmes afférents aux "mécanismes de protection juridique du patrimoine manuscrit algérien", "la révision et le catalogage des manuscrits, à l'ère de la numérisation et de l'intelligence artificielle" et "la sauvegarde et l'entretien des manuscrits algériens". La séance d'ouverture du colloque a donné lieu à la signature d'une convention de coopération entre le Centre national des manuscrits d'Adrar et le Centre de recherches en sciences et civilisation islamiques de Laghouat, pour la préservation et la valorisation du patrimoine manuscrit.

R.C

## Mascara: Lancement des journées du cinéma algérien révolutionnaire

Les Journées du cinéma algérien révolutionnaire ont débuté, lundi à la Maison de la culture "Abi Ras Ennaciri" de Mascara, dans le cadre de la commémoration du 65e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960.

La première journée de cette manifestation, organisée par cet établissement culturel en coordination avec le Centre national du cinéma et de l'audiovisuel, a été marquée par la projection du film "Lotfi", du réalisateur Ahmed Rachedi, qui a enregistré une forte affluence du public.

Le programme de cet événement culturel, qui s'étale sur quatre jours, prévoit la projection de dix films algériens révolutionnaires, à l'instar de "La Bataille d'Alger" de l'Italien Gillo Pontecorvo, "Patrouille à l'Est" de Amar Laskri, et "Krim Belkacem" d'Ahmed Rachedi, selon les organisateurs.

Après chaque projection, une séance-débat est programmée, animée par des membres de l'atelier du ciné-club de la Maison de la culture, ainsi que par des cadres d'associations activant dans les domaines du cinéma, du théâtre et de l'audiovisuel, afin de mettre en lumière les significations, objectifs et enseignements véhiculés par chaque film.

R.C

## Constantine : La 1ère édition du concours national "Al-hakawati Assaghir" lancée

Le musée public national des arts et expressions culturelles traditionnelles "Palais du Hadj Ahmed-Bey" de Constantine a lancé, lundi, la 1ère édition du concours national "Al-hakawati Assaghir" (le petit conteur).

Ce concours cible les enfants âgés de 6 à 16 ans, dont les participations consistent en des vidéos d'une durée comprise entre 3 et 5 minutes, présentant un conte populaire algérien à portée éducative ou une histoire inspirée du patrimoine populaire, en langue arabe classique ou en dialecte, a précisé la même responsable. Le respect des normes de qualité technique en matière d'image et de son est également pris en considération.

Les œuvres participantes seront soumises à l'évaluation d'un jury composé de représentants du musée, d'universitaires et de spécialistes du patrimoine et de l'anthropologie, ainsi que d'artistes et d'éducateurs spécialisés dans les activités culturelles dédiées aux enfants.

La consécration des lauréats est prévue durant le Mois du patrimoine (18 avril-18 mai) de l'année 2026, avec l'attribution de trois prix, dans une démarche visant à valoriser le patrimoine culturel immatériel et à renforcer sa présence auprès des générations montantes.

R.C

# TÉLÉ

TF1

Will Trent

21h10



Will, l'agent spécial au cœur des enquêtes les plus complexes, se lance dans un voyage émotionnel à Porto Rico pour découvrir la vérité sur sa défunte mère. Accompagné de son ami, il espère trouver des réponses qui pourraient éclairer son passé.

france 2 Capitaine Marleau

21h10



Clara Santini, assistante sociale, est découverte morte dans une barque au bord d'un lac. Marleau enquête avec l'adjoint-chef Bérot. Gabin Vauthier, un capitaine de frégate à la retraite, surnommé l'Amiral, soupçonne Julien Dupraz, d'être le meurtrier.

TF1 SÉRIES FILMS

Justice League

21h10



Le monde est encore sous le choc de la disparition de Superman. Les rues, autrefois protégées par le symbole indestructible de Metropolis, sont désormais le terrain de jeu des criminels et des menaces bien plus obscures.

arte

Arctic

21h10



Ovogard a appris à dompter cette terre inhospitalière. Jour après jour, il a perfectionné ses techniques pour braver le froid extrême, éviter les prédateurs comme les ours polaires, et chasser pour se nourrir dans un environnement où la moindre erreur se paie cash.

Quotidien National d'Information

Édité par la SARL NATION EDITION

Capital social de 100 000,00 DA

Directeur général  
Omar ATTIADirecteur de la Publication  
Mohamed BOUAZDIA**Impression**

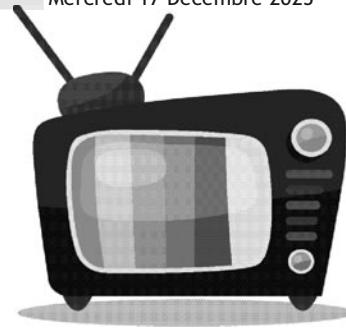
Centre : SIA  
Est : SIE  
Sud : SIA  
Ouest : SIO

**Distribution**

Centre : La Nation  
Est : La Nation  
Sud : La Nation  
Ouest : La Nation

Tous les manuscrits, lettres et tous documents remis  
à la rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire  
l'objet d'une quelconque réclamation

# VISION



M6

21h10

The King's Man :  
première mission



En 1902, en Afrique du Sud, Orlando, duc d'Oxford, homme charismatique et engagé, se rend dans un camp de prisonniers Boers sous la bannière de la Croix-Rouge, accompagné de son épouse Emily et de leur fils Conrad, encore enfant.

tmc

Love Actually

21h25

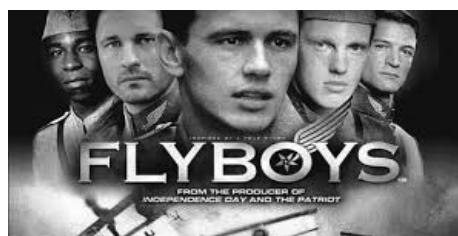


Parmi ces vies qui se croisent, David, le tout nouveau Premier ministre britannique, découvre que l'amour n'a que faire des protocoles et des apparences quand il se surprend à tomber sous le charme de Natalie, une jeune et maladroite collaboratrice de Downing Street. De son côté, Jamie (Colin Firth), un écrivain en pleine crise existentielle après avoir été trahi par sa compagne, fuit tout et tous pour se réfugier dans une maison isolée en France.

nevo

Flyboys

21h10



Alors que l'Europe s'embrase sous les feux de la Première Guerre mondiale, une poignée de jeunes Américains, mus par l'idéalisme et la soif d'aventure, franchissent l'Atlantique pour s'engager dans un conflit qui ne les concerne pas encore.

POUR VOTRE PUBLICITE S'ADRESSER A :  
l'Entreprise Nationale de communication,  
d'édition et de publicité »

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger.  
Téléphone : 020 05 20 91 / 020 05 10 42  
Fax : 020 05 11 48 / 020 05 13 45 / 020 05 13 77  
E-mail : agence.regie@anep.com.dz  
programmation.regie@anep.com.dz  
agence.oran@anep.com.dz  
agence.annaba@anep.com.dz  
agence.ouargla@anep.com.dz  
agence.constantine@anep.com.dz

**Siège social**

03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH

**Siège de la rédaction**

03, rue Ali Boumendjel, Square Port-Saïd, CASBAH

**Tél/Fax : 023 46 32 76**

Email: lanationquotidien@gmail.com -

Site: www.journal-lanation.com

**RIB : BDL 005 00170 4002162000 18**

Amanda Seyfried trouve que le socialisme est une idée merveilleuse



Lactrice Amanda Seyfried a déclaré : "Le socialisme, c'est une idée magnifique, et je sais que ça marche pas parfaitement, ou que les gens comprennent pas vraiment ce que ça veut dire. Pour moi, c'est prendre soin les uns des autres. Si j'ai plus de thunes, je peux dépenser plus de thunes pour les autres."

L'actrice de Mamma Mia ! a fait le parallèle entre le courant politique de gauche et la communauté utopiste des Shakers, dérivée du protestantisme. Ce mouvement religieux a été fondé à la fin du XVIIIe siècle par Ann Lee, qu'elle incarne au cinéma dans le film de "Mona Fastvold". Le Testament d'Ann Lee, qui sort le jour le 24 décembre aux Etats-Unis.

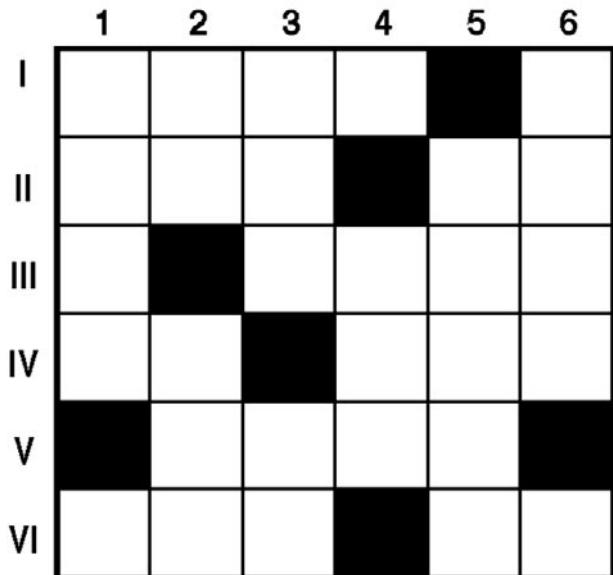
"Le socialisme est une idée magnifique, et je sais que ça ne fonctionne pas parfaitement, ou que les gens ne comprennent pas vraiment ce que ce mot signifie. Pour moi, le socialisme, c'est prendre soin les uns des autres", a-t-elle déclaré.

Amanda Seyfried rejoints également l'idée partagée par certaines grandes fortunes, comme l'homme d'affaires milliardaire Warren Buffet qui réclame une hausse d'impôt pour les plus riches, ou plus récemment la chanteuse Billie Eilish qui a appelé les plus riches à utiliser leur argent pour aider les plus démunis. "Si j'ai plus d'argent, je peux en dépenser plus pour les autres", ajoute Amanda Seyfried, qui déplore que la solidarité ne se déclenche plus qu'en cas de grande catastrophe.

La star, qui est à l'affiche de "La Femme de ménage", a rappelé que, lors du 11-Septembre, tout le monde a tout lâché et que certains ont sacrifié leurs vies sans une hésitation pour venir en aide au voisin. Pour Amanda Seyfried, cette solidarité devrait exister au quotidien, et pas uniquement quand la maison brûle.

"Nous voulons tous être vus, nous voulons tous être aimés, nous voulons tous être désirés. Nous voulons tous gagner. Nous aimons tous l'argent. Nous aimons tous nos enfants. C'est vrai. Des deux côtés, de tous les côtés. Alors, qu'est-ce que la cupidité ? En quoi la cupidité vous aide-t-elle ? En quoi le fait d'être sur la défensive vous aide-t-il ? Comment nos ego jouent-ils contre nous ?" questionne encore Amanda Seyfried, qui vit dans l'Etat de New York.

Les propos de Seyfried interviennent après que l'actrice a qualifié le militant politique de droite Charlie Kirk d'homme haineux, peu après que ce dernier ait été abattu sur le campus de l'université Utah Valley en septembre, alors qu'il participait à une séance de débat en plein air. "Je ne vais pas m'excuser pour ça. Franchement, j'ai juste fait un commentaire. J'ai dit quelque chose basé sur des faits réels, des images réelles et des citations authentiques. Ce que j'ai dit était parfaitement factuel, et j'ai le droit d'avoir une opinion, bien sûr", a-t-elle déclaré.

**Nombres croisés****HORIZONTALEMENT**

I. Cette année-là, on a marché sur la Lune. II. Puissance de 2. Nombre d'années nécessaires aux noces de cristal. III. Longueur en km du fleuve Nil. IV. Département du Puy-de-Dôme. Un petit modèle de la gamme Peugeot. V. Altitude estimée de l'Everest. VI. Nombre de coups à faire pour bien s'amuser. C'est vraiment nul !

**VERTICALEMENT**

1. Carré de 36. 2. Département du Val-d'Oise. Dernier-né de la gamme Airbus. 3. Un chiffre apocalyptique. Un certain nombre de jours pour faire le tour du monde. 4. Puissance de 5. 5. Indispensable à savoir pour que le courrier arrive à la Rochelle. 6. Marignan !

**Grille muette N° 1191**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

**Horizontalement**

1 Frère pauvre à l'extrême.2 Mélanges équimoléculaires de deux énantiomères.3 Présence de propanone dans un liquide jaune ambré.4 Métal de transition.- Près de Manzano.5 Siffleur.- Producteur de protéines insecticides.6 Ville connue pour son pot.... Nation kelossienne.7 Débonnaire pour l'Astronome.- Bête de Stevenson.8 Comme le buisson ardent.- Vertisol.9 Parleriez trop... Chemises brunes.10 Constituées d'un mésothélium et d'un tissu conjonctif aréolaire sous-jacent.

**Verticalement**

1 Pris, ils sont muets.2 Fait de la science comparative.3 En chanson ou au tennis.- Verbe de concert.4 A de gros avantages.5 Ville de circuit.- Hitler au théâtre, pendu par les pieds!6 Séneçons ornementaux au feuillage grisâtre.7 Le hyracothérium, il y a fort longtemps, par exemple.- De commune à muse nietzschéenne.8 Digne lui est proche.- Signe artistique de reconnaissance.9 Sarde ou roumains.- Il fait parfois moins, mais c'est toujours un plus!10 À côté, pas du bon côté.

**Mots croisés grille N° 1191**

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									

**Horizontalement**

1 Presque purificateurs.2 Ne se mouille pas, au contraire de l'ancre.3 Accortes.- Unité étrangère.4 Ont de l'intuition (féminine).5 ...va sano?- Aller ensemble.6 Ville togolaise.- H.7 Se plia un peu.- Lucet au son.8 Rivière brésilienne.- Souffris.9 Périodes de chasse au gros gibier... quand vient la fin de l'été.10 On y fait le plein à Dakar (mais pas à Paris).

**Verticalement**

1 Tierce dans le milieu.2 Font de la concurrence loyale.3 Poète roumain, prisonnier au château des aveugles.- Du 64 au temps anglais.4 Produit du chancre.5 Modérera.- L'alpha géorgien.6 Graisse la laine.- Tapeur guadeloupéen ou piton, réunionnais, par exemple.7 Uuu ou en cultivent des vertes et des pas mûres!- En noir et blanc ou en Écosse.- Matériau de construction répandu, pas en Italie ou en Italie.8 Fait une belle jambe, en partie.- Vieille conscience.9 Inférieur au Supérieur.- Ville des Pouilles.10 Caresse dans le sens du poil.

## ACCIDENTS DE LA ROUTE

### 42 morts et 1415 blessés en une semaine

Quarante-deux personnes sont décédées et 1415 autres ont été blessées dans 1209 accidents de la route survenus entre le 7 et le 13 décembre en cours, dans plusieurs wilayas, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Boumerdes avec 3 morts et 39 blessés dans 39 accidents de la circulation, a précisé la même source.

## ALGER

### Saisie de plus de 5 kg de drogues

Les services de Sûreté de la wilaya d'Alger, représentés par la brigade mobile de la police judiciaire de Reghaïa, ont démantelé un réseau criminel composé de sept individus, spécialisé dans le trafic de stupéfiants et saisi 5 kg et 126 g de drogue ("kif traité"), a précisé la même source. Cette opération, qui fait suite aux "investigations de terrain approfondies, ont permis aux enquêteurs de mettre à nu l'activité du réseau criminel, et de procéder à l'arrestation de ses membres et à la saisie de cette quantité de poisons". L'opération, menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, a également permis "la saisie de 126 millions de centimes (en monnaie nationale) provenant des activités criminelles, et de trois véhicules de tourisme utilisés pour le transport de la drogue". Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le Tribunal de Rouiba, conformément au dossier

nistrative de Rouiba, ont démantelé la semaine dernière un réseau criminel composé de sept individus, spécialisé dans le trafic de stupéfiants et saisi 5 kg et 126 g de drogue ("kif traité"), a précisé la même source. Cette opération, qui fait suite aux "investigations de terrain approfondies, ont permis aux enquêteurs de mettre à nu l'activité du réseau criminel, et de procéder à l'arrestation de ses membres et à la saisie de cette quantité de poisons". L'opération, menée sous la supervision du parquet territorialement compétent, a également permis "la saisie de 126 millions de centimes (en monnaie nationale) provenant des activités criminelles, et de trois véhicules de tourisme utilisés pour le transport de la drogue". Les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le Tribunal de Rouiba, conformément au dossier

de procédure pénale", a conclu la même source.

## SÉTIF

### Une tentative de contrebande de plus de 23 kg de kif traité déjouée

Les éléments de la brigade mobile de l'Inspection divisionnaire des Douanes de Bordj Bou Arréridj, relevant de la direction régionale des Douanes de Sétif, ont déjoué, en coordination avec des éléments

Mercredi 17 Décembre 2025

## Météo

Algier  
Tiaret  
Constantine

	18	Tizi Ouzou		16
	20	Béjaïa		15
	16	Oran		20

de l'Armée nationale populaire (ANP) et de la Gendarmerie nationale, une tentative de contrebande de 23,720 kg de kif traité et ont arrêté le mis en cause, a indiqué, hier, un communiqué de ce corps constitué. Le communiqué a précisé que l'opération a été réalisée à la suite d'une action de terrain conjointe menée par les éléments des douanes, de l'ANP et de la Gendarmerie nationale à travers le territoire de compétence de la direction régionale des douanes de Sétif, donnant lieu, après une fouille minutieuse, à la saisie de cette quantité de drogue qui était dissimulée dans des cavités de la partie avant d'un véhicule utilitaire. La marchandise prohibée, ainsi que le moyen de transport utilisé ont été saisis et la personne arrêtée a été présentée devant la justice, a ajouté le communiqué.

## IMPÔTS

### Prorogation du délai de paiement de la dernière tranche de l'IFU

La Direction générale des impôts (DGI) a annoncé, hier dans un communiqué, la prorogation du délai de paiement de la dernière tranche de l'impôt forfaitaire unique (IFU) jusqu'au 18 décembre courant. "La DGI informe les contribuables soumis au régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU) de la prorogation du délai de paiement de la dernière tranche au 18 décembre 2025 inclus, au

lieu du 15 décembre 2025, délai initial fixé. Cette mesure concerne les contribuables affiliés aux centres de proximité des impôts et aux inspections des impôts", a indiqué la même source. La prorogation de ce délai vise à permettre aux contribuables d'acquitter de leurs redevances fiscales dans les meilleures conditions, a conclu le communiqué.

## AFFAIRES RELIGIEUSES

### Coup d'envoi de la 9e session de qualification des candidats aux concours internationaux

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Youcef Belmehdi, a donné, hier à Alger, le coup d'envoi de la 9e session de qualification des candidats devant participer aux concours internationaux, a indiqué un communiqué du ministère. Il a également présidé l'ouverture du stage national de sélection du représentant de l'Algérie au Concours international du saint Coran pour l'année 1447H/2026, avec la participation de près de 70 candidats et candidates des différentes wilayas du pays, a précisé la même source. Dans une allocution

d'orientation à cette occasion, il a précisé que ces concours coraniques "visent à préserver les valeurs de la société et l'identité de la nation et à protéger les constantes nationales contre les dérives idéologiques". Le ministre a souligné, dans ce sillage, "la nécessité d'allier la mémorisation du saint Coran au respect des valeurs qu'il véhicule", appelant les participants à "donner l'exemple par leur morale et leur conduite" et à "représenter dignement l'Algérie dans les concours internationaux".

## ALGÉRIE POSTE

### Réaménagement de bureaux de poste dans certaines wilayas

L'entreprise Algérie Poste a indiqué, lundi dans un communiqué, avoir entamé les travaux de réaménagement et d'extension de certains bureaux postaux dans certaines wilayas du pays, dans le cadre de la modernisation et l'amélioration des conditions d'accueil des citoyens.

A Alger centre, le bureau de poste sis au 1er étage a été temporairement transféré vers le bureau de Hassiba Benbouali, et celui de Khélifa Boukhalfa vers le bureau d'Alger (Recettes principales). A El Harrach-Est, "les travaux de réaménagement et d'extension du bureau de d'Ain Naâdia (196 logements) sont en cours, les ser-

vices étant temporairement transférés vers le bureau (Houari Boumediene) situé dans la même commune". Dans la région d'Alger-Ouest, "les services du bureau de poste de Oued Romane ont été redirigés vers le bureau d'El Achour (AADL)", et ce pour les mêmes raisons.

Dans la wilaya de Blida, les services du bureau de poste (quartier du stade) ont été temporairement transférés vers le bureau de Boufarik". A Khenchla, "les services du bureau de poste de Chechar ont été provisoirement transférés vers le nouveau bureau situé dans la même commune", a conclu le communiqué d'Algérie poste.

## MÉTÉO

### Des chutes de neige sur 7 wilayas depuis hier

Des chutes de neige sont attendues depuis hier sur les reliefs de plusieurs wilayas du pays dépassant les 1000-1100 mètres d'altitude, a indiqué un bulletin météorologique spécial (BMS) émis par les services de l'Office national de météorologie. De niveau de vigilance «Orange», le BMS concerne les wilayas de

Tiaret, El Bayadh et Laghouat où l'épaisseur de la neige est estimée entre 10 et 20 cm, depuis hier à 18h00 jusqu'à jeudi à 03h00. Les chutes de neige affecteront également les wilayas de Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Saida et Naâma avec une épaisseur estimée entre 5 et 10 cm, et ce, durant la journée d'aujourd'hui de 6h00 à 23h00.

## UNESCO

### Recul "historique" de la sécurité des journalistes dans le monde

La sécurité des journalistes et la liberté d'expression dans le monde ont connu un recul "historique" ces treize dernières années, en raison notamment à l'augmentation des attaques dont font l'objet les journalistes, tant dans la vie réelle qu'en ligne, a relevé l'Unesco dans un nouveau rapport. Le rapport de l'Unesco concerne les tendances mondiales en matière de liberté d'expression et de développement des médias 2022-2025, publié tous les quatre ans par l'organisation onusienne. Au cours de la période étudiée (2022-2025), 186 journalistes ont été tués alors qu'ils couvraient des guerres et des zones de conflit, soit une augmentation de 67 % par rapport à la précédente période couverte par le rapport (2018-2021). Sur la seule année 2025, 93 journalistes ont été tués, dont 60 dans des zones de conflit, note l'organisation. Malgré les engagements internationaux visant à mettre fin à l'impunité pour les meurtres de journalistes, les poursuites judiciaires restent rares. Si des "progrès modestes" ont été réalisés, le taux d'impunité étant passé de 95 % en 2012 à 85 % en 2024, la plupart des auteurs de ces crimes restent impunis.

Aujourd'hui, les journalistes sont confrontés à un spectre



toujours plus large d'attaques - physiques, numériques, juridiques. Certains sont victimes de menaces qui les obligent à fuir leur foyer : depuis 2018, plus de 900 journalistes en Amérique latine et dans les Caraïbes ont été contraints à l'exil. Le rapport a révélé également une baisse de 10 % de la liberté d'expression dans le monde depuis 2012, "un niveau qui n'avait pas été atteint depuis des décennies", alertant sur l'"augmentation considérable" de l'autocensure parmi les journalistes, avec une hausse de 63 % sur la même période, à un rythme d'environ 5 % par an. Il a dressé un tableau alarmant, mais il propose également des solutions pratiques que les Etats membres peuvent mettre en œuvre pour aider à inverser la tendance.

Les Etats membres sont appelés à protéger et à investir dans le journalisme afin de favoriser le développement de sociétés pacifiques. Pour l'Unesco, la défense d'un journalisme libre et indépendant "doit être reconnue comme une priorité".

L'Unesco prône également la coopération entre tous les acteurs afin de garantir un accès transparent à l'information, favoriser les mécanismes de responsabilité, et donner aux utilisateurs les moyens de faire des choix éclairés. En 2023, l'organisation a publié ses Principes pour la gouvernance des plateformes numériques, élaborées par des contributeurs de plus de 130 pays.

## ANEPE-ASBU

### Signature d'un accord de partenariat

L'entreprise nationale de communication, d'édition et de publicité (ANEPE) a signé, lundi, via sa filiale audiovisuelle AL24News, un accord de partenariat avec l'Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU), afin de renforcer l'échange d'expé-

tises et la coopération institutionnelle, a indiqué, hier, un communiqué de cette entreprise. La cérémonie de signature de cet accord a été présidée par le directeur général de la chaîne AL24News, Ahmed Kateb, et le directeur général de l'ASBU, Ab-

delrahim Suleiman. Ce partenariat vise à "développer la production audiovisuelle, à échanger les expertises et à renforcer la coopération institutionnelle", en vue de fournir un "service d'information plus innovant et efficace orienté vers l'excellence".